



CONTRIBUTION

Étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes

De l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ?

OCTOBRE 2019



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux.

Avec de grands sites universitaires, une offre de formation spécialisée et diversifiée, un tissu économique prêt à accueillir de jeunes diplômés, la vitalité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne-Rhône-Alpes constitue l'un des atouts majeurs de notre Région.

Mise en place depuis 2018, la plateforme ParcoursSup a modifié les modes d'accès aux études supérieures et a impacté les mobilités traditionnelles, mises en évidence par l'étude conjointe Insee-CESER d'avril 2019. Répondant davantage à une logique d'affectation qu'à un véritable processus d'orientation, elle incite les bacheliers et leurs familles à définir de nouvelles stratégies pour concrétiser leurs vœux d'affectation et crée, de fait, de nouvelles ruptures de l'équité sociale et territoriale.

Du baccalauréat à la vie active, étape clé de maturation et d'entrée dans l'âge adulte, quelles conditions sont offertes aux jeunes d'Auvergne Rhône Alpes pour choisir, poursuivre et valoriser leurs parcours étudiants ?

Pour la première fois envisagée sous l'angle du parcours des jeunes, le CESER considère qu'il est temps de proposer une véritable politique régionale pour l'étudiant. Il est en particulier nécessaire de poursuivre la réflexion sur les mobilités entre les sites de la Région, en proposant une vision harmonisée s'appuyant sur les bonnes pratiques et optimisant les ressources régionales. Il est notamment proposé la création, sur chaque site universitaire, d'un lieu identifié et dédié à l'accompagnement étudiant.

La Commission 6 « Enseignement supérieur, recherche et innovation » s'est chargée, au nom du CESER, de proposer une réflexion sur la vie étudiante dans nos territoires et sur les améliorations pouvant être orchestrées au niveau régional. Nous espérons que cette contribution participera à la construction des nouvelles politiques en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne-Rhône-Alpes.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2019-17



Présidente de la commission

Mme Nathalie MEZUREUX



SOMMAIRE

Introduction	7
Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional	13
Une amélioration attendue du système d'information et d'orientation .	13
Une offre de formation riche et diversifiée.....	14
De nouvelles compétences pour les régions.....	14
Une impulsion de l'Etat.....	15
Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.....	16
Les néo-bacheliers restent majoritairement dans la région.	16
▶ Les flux de bacheliers sont majoritaires avec les régions limitrophes	17
▶ Près de 15 % des bacheliers restant dans la région changent d'académie.....	17
▶ L'académie de Lyon au cœur des mobilités de la région.....	18
▶ Des bacheliers déménageant plus souvent.....	18
Un enjeu régional de mobilité.....	19
Des inégalités d'accès aux causes multiples.....	19
Des exemples d'initiatives pour faciliter la transition secondaire / supérieur	20
▶ Les « Cordées de la réussite » et le pôle « réussite des étudiants » de l'Université Lyon 3	20
▶ « Elever et diversifier les aspirations des élèves » : l'exemple du Programme « Démo'campus » de l'AFEV.....	21
Accompagner la réussite : Soutenir et valoriser la flexibilisation de l'offre, la personnalisation des parcours, les réorientations	24
Un modèle de parcours aujourd'hui interrogé	24
▶ Les plans gouvernementaux de 2008 et 2017	27
▶ La loi relative à l'orientation et à la réussite étudiante (ORE) de 2018.....	28
▶ Les appels à projets.....	28
Un engagement et des réussites majeures dans les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes	29
▶ Sur l'accompagnement pédagogique en licence.....	29
▶ Sur la prise en compte des publics à besoin spécifique.....	33



SOMMAIRE

De nombreux pôles d'offre de formation diversifiée en Auvergne-Rhône-Alpes	36
Un système éducatif interrogé sur son lien au monde du travail.....	38
Une anticipation de l'avenir trop peu structurée	38
▶ Le rôle des Pôles de compétitivité à travers l'exemple de ViaMéca.....	39
▶ L'implication des grandes entreprises à travers l'exemple de Limagrain.....	39
▶ Un projet de territoire à travers l'exemple de la Cité du Design de St Etienne.....	40
Des initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat	44
▶ Le Programme PEPITE	44
▶ Un exemple d'incubateur : « Manufactory » de l'Université Jean Moulin (Lyon)	44
Les préconisations du CESER	46
Axe 1 Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional.....	48
Axe 2 Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.....	49
Axe 3 Accompagner la réussite	50
Axe 4 Renforcer les liens enseignement supérieur/filières métiers	51
Conclusion	52
Annexes.....	53
Fiche 1 Évolution des effectifs d'étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes (2001-2015).....	53
Fiche 2 Effectif d'étudiants inscrits par secteur d'établissement (2015-2016)	54
Bibliographie	55
Glossaire	57
Contributeurs	58
Remerciements	60
Déclaration des groupes.....	62
Résultats des votes.....	71
Contacts.....	79



Introduction

Contexte

L'enseignement supérieur et la recherche connaissent actuellement dans notre pays un développement et une transformation sans précédent. La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille désormais près de 350 000 étudiants, dans un contexte socio-économique riche et dynamique. Les étudiants, le lien au monde socio-économique et aux territoires, sont dans ce contexte au centre des enjeux politiques de la région traduits dans le SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) adopté en 2017. Pour le CESER, qui contribue par ses avis à cette politique régionale, la question de l'équilibre territorial, fil conducteur des travaux de ce mandat, est un enjeu au cœur de l'actualité, à replacer dans le contexte de ce déploiement de l'enseignement supérieur.

L'ambition de la présente contribution est de focaliser le regard sur le parcours de l'étudiant, et les conditions de sa réussite tout au long de la vie, alors même que de l'orientation à l'insertion, de nouvelles attentes et de nouveaux modèles de parcours apparaissent, remettant en question la vision linéaire très ancrée dans nos modèles éducatifs.

Durant les travaux préparatoires de cette contribution, la mobilité régionale parmi l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur dans notre région s'est révélée être à la fois un constat et un enjeu, qui ont été confirmés par l'étude co-réalisée par le CESER et l'INSEE en avril 2019 sur la mobilité des néo-bacheliers en Auvergne-Rhône-Alpes¹ Pour ces raisons, le CESER a décidé d'observer les conditions d'études et de réussite des étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes, et d'établir quelques recommandations pour consolider les chances de réussite de tout un chacun.

Objectifs

Le CESER s'est fixé pour objectifs :

- D'étudier les conditions de réussite et de professionnalisation dont bénéficient les étudiants dans notre région, tout au long de leur parcours d'études : de l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi.
- D'identifier les moyens et les leviers de la Région pour améliorer les conditions de réussite et de professionnalisation des étudiants sur son territoire, dans un double objectif d'accès à l'enseignement supérieur plus équitable et de développement socio-économique plus équilibré.

¹ INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°78, avril 2019, « Les bacheliers poursuivent majoritairement leurs études dans la région »

Démarche

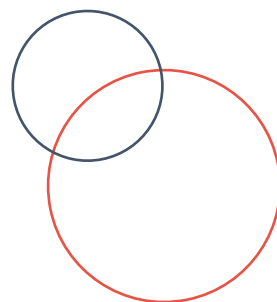
L'orientation, l'accès aux études, le parcours d'études et les relations études-monde professionnel, sont les quatre axes de travail choisis par le CESER. Dans une région très bien dotée en matière d'offre de formation et d'emploi, dont l'excellence universitaire est reconnue, il paraît important de se pencher sur quelques difficultés persistantes : inégalités de réussite selon le territoire d'origine, difficultés de recrutement pour les entreprises dans certaines filières, décrochage universitaire...

Le choix de ces quatre axes repose sur l'idée de prendre en compte l'itinéraire de l'étudiant dans son ensemble : de l'orientation, définie comme « un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que tout individu mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités »², jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle. Ces parcours reposent sur une imbrication étroite entre parcours d'études et parcours professionnel.

Pour chacun de ces axes, la contribution présente :

- Les principaux constats effectués.
- Des exemples rencontrés sur le territoire.
- Des préconisations.

Les principales conclusions de l'étude INSEE-CESER sur la mobilité des néo-bacheliers de la région constituent un socle de données fondamental dans ce travail.



² Extraits de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Les effectifs étudiants ont connu une progression soutenue (+ 23.3% entre 2001 et 2015, soit 61 034 étudiants supplémentaires) notamment dans le secteur privé qui accueille aujourd'hui 17% des étudiants (cf annexes 1 et 2). Au total, on compte près de 330 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes.

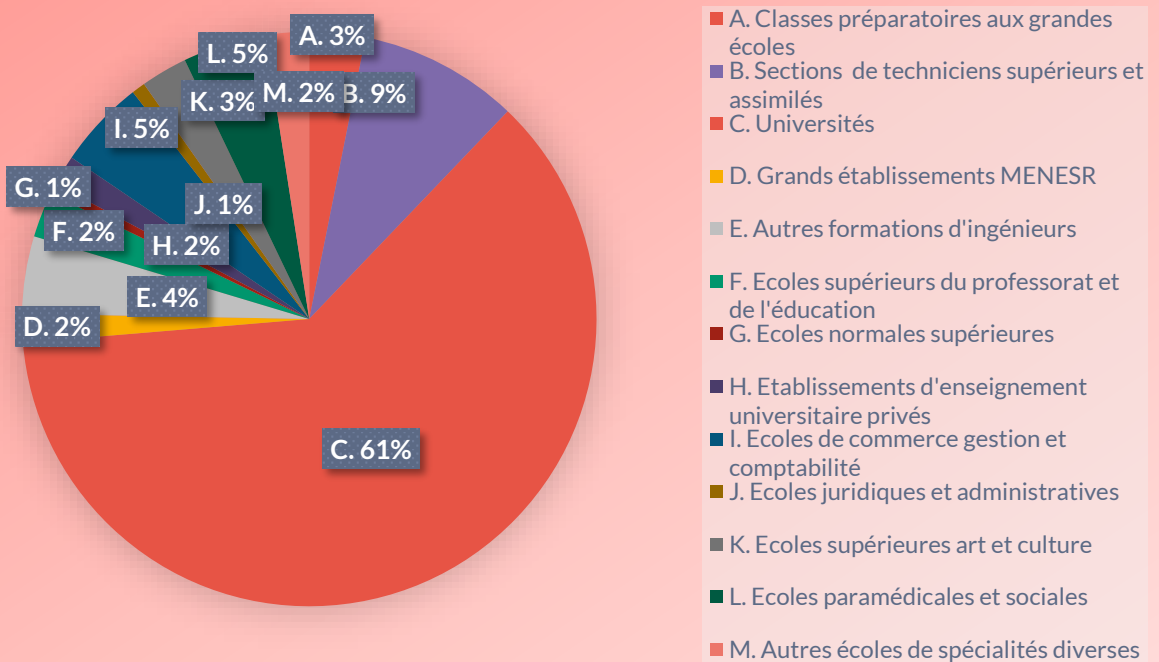
Deux COMUE (communautés d'universités et établissements) et une association regroupent les établissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation et maillent le territoire :

- COMUE Université de Lyon : 130 000 étudiants.
- COMUE Université Grenoble-Alpes : 66 000 étudiants.
- Université Clermont-Auvergne et associés : 32 000 étudiants.

La structuration de l'enseignement supérieur dans la région est ancienne et a donné lieu aujourd'hui à trois sites majeurs autour de Lyon-Saint-Etienne, Grenoble et Clermont-Ferrand. Ces sites fédèrent non seulement les 18 établissements sous tutelle de l'enseignement supérieur (7 universités, deux IEP, l'ENS Lyon, l'ENSATT, l'ENSSIB et 6 écoles d'ingénieurs) mais aussi des écoles relevant d'autres ministères (ENTPE, ENS des Mines de Saint-Etienne, VétAgroSup, des écoles d'art, des écoles d'architecture...) et des écoles privées (Institut catholique de Lyon, écoles de management de Lyon et de Grenoble). Les organismes de recherche, très présents dans la région, sont aussi très fortement impliqués dans ces structures : CNRS, CEA, INRA, INSERM, INRIA.

L'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes

Effectif d'étudiants inscrits par filière 2015-2016



Source : MENESR-DGESIP/DGRI-Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques : Synthèse des effectifs de l'enseignement supérieur et site MENESR.

Quelques données établies sur les dynamiques territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche : croissance, mobilité.

À la rentrée 2015, la France comptait 2,6 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiants a progressé selon un rythme très élevé entre 1980 et 2000 (+3,1 % par an en moyenne), et moindre depuis (+1,1 % par an). Les effectifs étudiants devraient poursuivre leur progression et croître en moyenne de 1,3 % par an jusqu'en 2025, pour atteindre 2,9 millions d'étudiants.

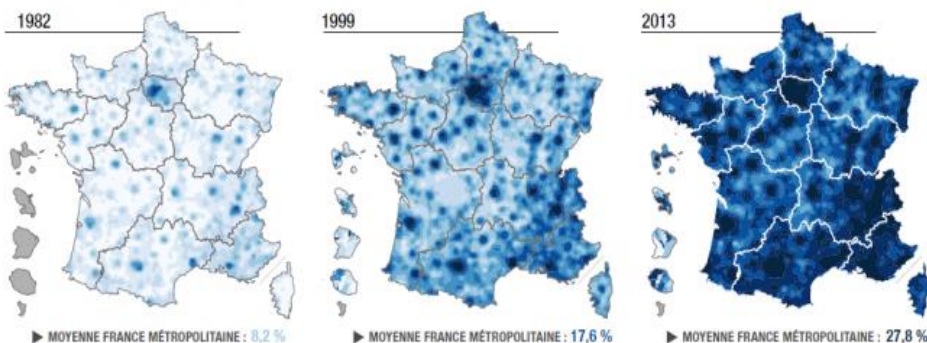
Entre 1982 et 2013, la part des plus de 25 ans non scolarisés diplômés du supérieur de France métropolitaine

a plus que triplé, passant de 8,2 % à 27,8 %, ce qui témoigne d'une amélioration globale de l'accès à l'enseignement supérieur. A l'entrée dans l'enseignement supérieur, 6 bacheliers sur 10 choisissent une formation dans une autre zone d'emploi que celle où ils étudiaient en terminale.

Cette mobilité dépend de la diversité de l'offre de formation, mais aussi de l'origine sociale des jeunes.

Les changements d'académie sont moins fréquents et concernent seulement 2 bacheliers sur 10. Il s'agit principalement de mobilités vers des académies limitrophes.

Une forte hausse de diplômés depuis les années 1980 sur l'ensemble du territoire français



Part des 25 ans et plus diplômés du supérieur

En %, représentation lissée



■ Données non disponibles

Note : carte communale lissée sur 10 km pour la France métropolitaine, carte communale non lissée pour les régions d'outre-mer.

Source : Insee, RP 1982-2013 - Données 1982 non disponibles pour les régions d'outre-mer

Réalisation : CGET, 2018

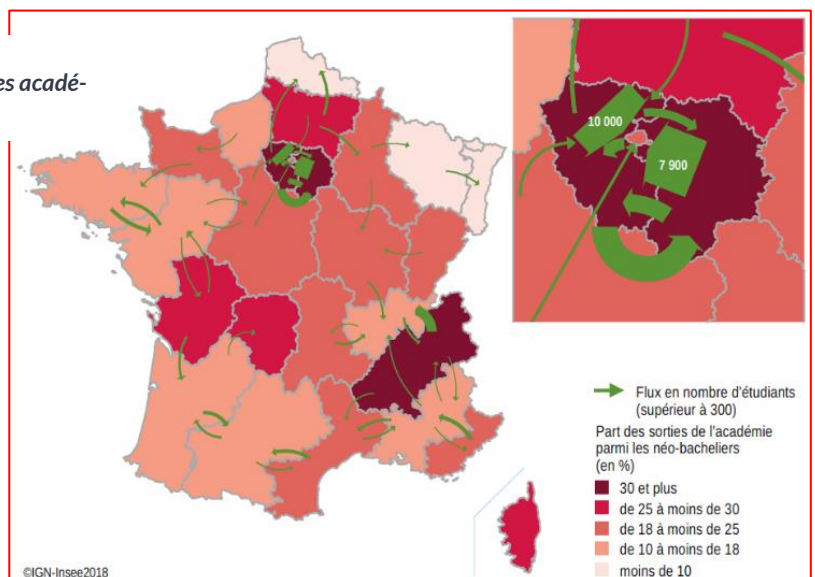
Extrait de : *Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales - Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017 - CGET* (Source : MESRI - DGESIP - DGRI - SIES)

Principaux flux de néo-bacheliers entre les académies au niveau national.

Champ : bacheliers de 2015 en première année d'enseignement supérieur en France entière (hors ceux partis à l'étranger et hors inscrits en école de management, en école paramédicale, sociale ou dans une école relevant du ministère de la Culture).

Source : MESRI-Sies, systèmes d'information Sise et Scolarité.

Extrait de « Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation », Insee Première, N° 1727, 08/01/2019



En Auvergne-Rhône-Alpes, les néo-bacheliers privilégient les grandes métropoles pour poursuivre leurs études.

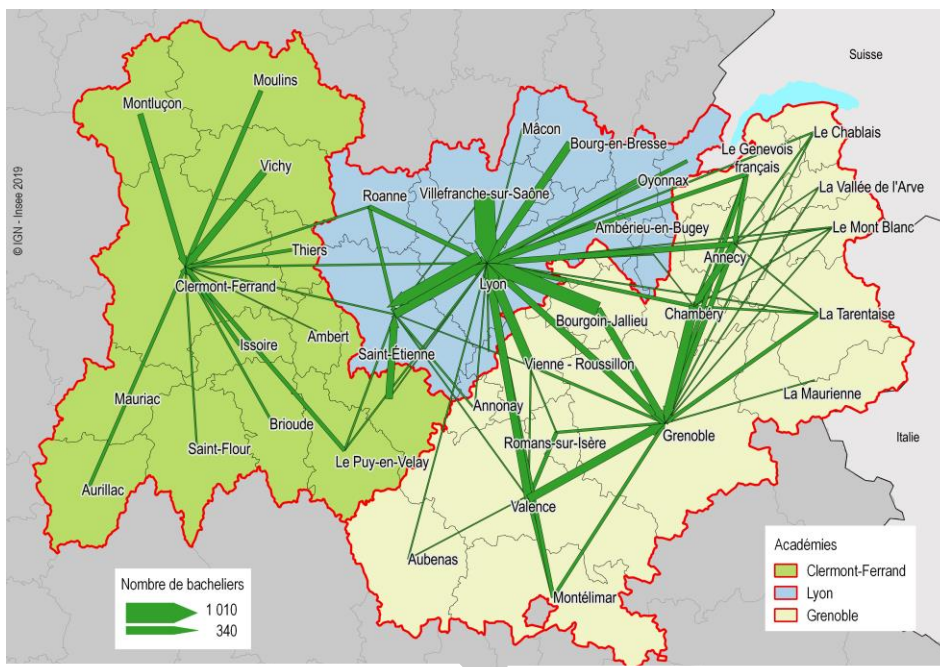
Flux des bacheliers qui, pour entrer dans l'enseignement supérieur, changent de zone d'emploi tout en restant dans la région.

Académie de Lyon : au cœur des mobilités

- ✓ 19300 bacheliers en études supérieures
- ✓ 25600 étudiants entrés en 1^{ère} année
- ✓ 12% des bacheliers ont quitté l'académie, dont 49% quittent la région
- ✓ 31% des étudiants sont entrés dans l'académie, dont 40% sont extra-régionnaux et 49% viennent de l'académie de Grenoble

Principaux pôles d'offre de formation :

Offre complète : Lyon, Saint-Etienne / offre diversifiée : Bourg-en-Bresse, Roanne



Académie de Clermont-Ferrand : une porte d'entrée extra-régionale

- ✓ 7200 bacheliers en études supérieures
- ✓ 7700 étudiants entrés en 1^{ère} année
- ✓ 22% des bacheliers ont quitté l'académie, dont 53% vers l'académie de Lyon
- ✓ 27% des étudiants sont entrés dans l'académie, dont 77% sont extra-régionnaux

Principaux pôles d'offre de formation :

Offre complète : Clermont-Ferrand

Académie de Grenoble : davantage de départs que d'arrivées

- ✓ 18600 bacheliers en études supérieures
- ✓ 15000 étudiants entrés en 1^{ère} année
- ✓ 31% des bacheliers ont quitté l'académie, dont 69% vers l'académie de Lyon
- ✓ 13% des étudiants sont entrés dans l'académie, dont 55% sont extra-régionnaux

Principaux pôles d'offre de formation :

Offre complète : Grenoble / Offre diversifiée : Chambéry, Annecy, Valence

Note : seuls les flux de plus de 50 bacheliers sont représentés.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité - 2015

Extrait de INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°78, avril 2019

Les quatre axes

Informier et accompagner les décisions d'orientation :
« Comment trouver ma formation ? »

Axe 1

Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional

► Préconisation 1

Renforcer le système d'information et d'orientation pour faciliter les parcours

Accompagner vers le lieu d'études : « Comment puis-je accéder aux études supérieures ? »

Axe 2

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

► Préconisation 2

Organiser la continuité entre le secondaire et le supérieur

Accompagner tout au long du parcours de formation :
« Comment réussir mes études et me réorienter si nécessaire ? »

Axe 3

Accompagner la réussite, soutenir et valoriser la flexibilisation de l'offre, la personnalisation des parcours, les réorientations

► Préconisation 3

Améliorer les conditions de réussite en cycle de licence

► Préconisation 4

Améliorer les conditions de santé des étudiants

Organiser la rencontre entre les formations, les métiers, et les emplois : « Après les études, quel métier, quel poste? », « Comment reprendre des études au cours de ma vie professionnelle ? »

Axe 4

Renforcer les liens enseignement supérieur/filières métiers

► Préconisation 5

Faire du développement de la formation tout au long de la vie un levier de réussite

► Préconisation 6

Anticiper et prévoir les mutations : massification du supérieur, évolution des métiers et des technologies, transition environnementale...

Une amélioration attendue du système d'information et d'orientation

Selon l'enquête réalisée en 2018 par le CREDOC pour le CNESCO, les jeunes interrogés indiquent que « connaître les débouchés des filières et des formations », « connaître les métiers » et « connaître les filières et formations existantes » sont les éléments les plus importants pour prendre une décision sur leur orientation, juste après « comprendre ses propres envies ».

La consultation en ligne initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 3 avril au 5 mai 2019, avec 14 000 répondants, fait apparaître qu'un tiers des jeunes se sentent peu ou pas aidés dans leur démarche d'orientation. Ils expriment le besoin d'être mieux informés sur les métiers, sur les étapes d'un projet d'orientation et sur l'aide à la connaissance de soi.

Les auditions et déplacements effectués par le CESER ont montré de nouvelles attentes des différents acteurs (étudiants, parents...), qui appellent à une transformation du système. Cela nécessite une meilleure lisibilité de toutes les formations de l'enseignement supérieur pour faciliter les parcours et les mobilités. L'enjeu n'est pas seulement le déficit d'information, mais d'une part son appropriation par les élèves, surtout pour ceux qui en ont le plus besoin, et d'autre part un accompagnement suivi, dépassant le cadre des structures.

La question de l'accompagnement dans les parcours d'orientation est donc essentielle : les initiatives sont nombreuses, mais un manque de visibilité de l'offre perdure selon certaines associations qui proposent des dispositifs d'aide et d'accompagnement.



Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional

« Comment trouver ma formation ? »

L'accès à l'information constitue un enjeu essentiel dans la prise de décision en matière d'orientation, qui doit aussi pouvoir s'appuyer sur un accompagnement personnalisé et suivi. Dans un système en évolution, la mise en place d'un outil numérique performant, répondant aux besoins des publics et des professionnels, peut être l'occasion pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'innover et de se distinguer.

Il paraît également important de bien dissocier la notion d'orientation professionnelle de celle d'affectation dans un établissement de formation, le processus d'affectation inhérent à ParcoursSup pouvant impacter le processus d'orientation.

Une offre de formation riche et diversifiée

L'offre de formation en région Auvergne-Rhône-Alpes couvre tous les types de diplômes, tous les domaines scientifiques, tous les débouchés professionnels. Elle est portée par une très grande diversité d'établissements. On constate une dynamique de l'enseignement privé particulièrement forte dans certaines villes d'Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui renforce le besoin d'identifier, de comprendre et de qualifier l'offre³.

Si l'information n'est qu'un déterminant parmi d'autres dans le processus d'orientation, l'accès à une information fiable et validée par les pouvoirs publics constitue un enjeu d'équité pour les jeunes et leur famille.⁴

De fait, l'information qui est donnée par les organismes spécialisés (ONISEP, L'étudiant, site régional...) est exhaustive, mais aussi foisonnante et non hiérarchisée. Quant aux sites des établissements, ils sont souvent peu ergonomiques et présentent les formations selon les nomenclatures ministérielles (donc disciplinaires) et donc par diplômes.

En matière d'information, on peut donc identifier plusieurs types de faiblesses dans l'existant :

- une présentation non structurée, non hiérarchisée,
- une présentation qui

n'informe pas suffisamment sur les débouchés professionnels,

- une présentation qui n'est pas adaptée à la notion de parcours étudiant.

Les principaux sites internet d'information sur les métiers

- *L'Etudiant* : site spécialisé dans l'orientation, la formation et la réussite des études à travers l'organisation de salons étudiants, fiches métiers, annuaires d'établissements, annonces L'annuaire des formations du site L'Etudiant recense par exemple « 6197 formations supérieures » en région Auvergne Rhône Alpes, dans « 96 établissements ».
- *ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions)* : éditeur public, qui produit et diffuse toute l'information sur les formations et les métiers. Il propose aussi des services aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives.
- *orientation.auvergnerhonealpe.fr* : c'est le portail de l'orientation, de la formation et de l'emploi de Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec Via Compétences. Il présente 750 fiches métiers et 20 000 formations associées.

De nouvelles compétences pour les régions

L'objectif du Service Public régional de l'orientation (SPRO) est de « garantir à tous un accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération »⁵.

Depuis 2019, la loi confie de nouvelles compétences à la Région en

matière d'information sur les métiers⁶. Elle est désormais chargée :

- D'organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations, sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leur famille, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires »,
 - D'élaborer « la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions » et, en lien avec les services de l'Etat, diffuser l'information et la mettre à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur.
- Dans son avis rendu le 26 mars 2019 sur le rapport du Conseil régional « L'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle », le CESER insistait sur les points suivants :
- la nécessité de s'appuyer sur les ressources existantes (ONISEP, CARIF-OREF...) pour développer de nouvelles fonctionnalités,
 - l'importance d'intégrer les acteurs de l'enseignement supérieur, publics et privés, à la démarche de concertation.

³ Voir par exemple l'étude réalisée par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise sur le développement de l'offre de formation privée dans la métropole de Lyon, janvier 2018

⁴ France Stratégie, février 2019 : « Information sur l'orientation en fin d'études, un enjeu d'équité et de qualité »

⁵ Article L.6111-3 du code du Travail

⁶ Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Une impulsion de l'Etat

L'action « Territoires d'innovation pédagogique » du troisième programme d'investissements d'avenir comporte deux appels à projets lancés en 2017 :

- Le premier, intitulé « MOOC – solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures », doté de 10 M€, vise à favoriser le développement à l'échelle nationale d'outils et de ressources numériques de qualité destinés à améliorer la transition « bac-3/bac+3 », à aider les futurs étudiants à s'orienter vers les filières les plus adaptées à leur profil et à leur projet et à augmenter ainsi leurs chances de réussite dans les formations supérieures.
- Le second, « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures », doté de 70 M€ de dotations décennales, entend soutenir, dans l'esprit du service régional de l'orientation, la constitution sur les différents territoires d'écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi et bien sûr de l'information et du conseil en orientation, autour d'un même objectif : mettre à la disposition des élèves et de leurs familles tous les éléments d'information nécessaires sur les formations, leurs attendus et leurs débouchés professionnels, les accompagner dans l'élaboration d'un projet de poursuite d'études et les aider ainsi à faire les meilleurs choix à l'entrée dans l'enseignement supérieur.⁷

► Préconisation 1 : Renforcer le système d'information et d'orientation pour faciliter les parcours

L'échelle régionale est pertinente pour la présentation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur, comme le souligne la mobilité inter-site. **La Région est engagée dans la conception d'une plateforme numérique de type « market place » permettant de coordonner et rendre davantage lisible les ressources régionales en matière d'information et d'orientation, en partenariat avec le CA-RIF-OREF.**

Le CESER préconise d'intégrer à cet outil les fonctionnalités suivantes :

- Dans la présentation de l'offre de formation privée et publique, les établissements et organismes de formation doivent clairement indiquer le type de certification des diplômes proposés (diplôme d'Etat ou d'établissement).
- L'interactivité numérique doit permettre de présenter à l'utilisateur un ou plusieurs parcours adaptés à ses appétences, à son profil et à son projet, en présentant bien la diversité des types de formation et d'opérateurs qui les portent, ainsi que les coûts.
- Un outil unique avec plusieurs clés d'entrée selon les publics : lycéens, étudiants, personnes en reconversion professionnelle, professionnels... Cet outil numérique doit présenter l'offre de formation tout au long de la vie. Il faut aussi s'appuyer sur les étudiants eux-mêmes, sur l'entraide entre étudiants, à travers la création de communautés spécifiques.

- Des informations doivent être données sur le panel des métiers, les débouchés, et les perspectives professionnelles des formations notamment au regard des enjeux territoriaux (métiers en tension...). Mettre à disposition les évaluations des établissements, la liste des entreprises partenaires, et les données disponibles sur l'insertion professionnelle dans le cadre de l'application de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE).

Cet outil doit également permettre de valoriser et de communiquer sur l'important potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne-Rhône-Alpes, première région française dans ce domaine après l'Île-de-France.

Cette préconisation s'intègre dans la proposition de Centre des compétences et des métiers, qui permettra un accompagnement et un suivi personnel au long cours en complément de l'outil numérique.

⁷ Extrait du Cadre national de référence entre l'Etat et Régions de France : « Pour une orientation scolaire au service de la réussite des élèves », 28 mai 2019

Les néo-bacheliers restent majoritairement dans la région

Les chiffres présentés ci-après sont extraits d'une étude co-réalisée par le CESER et l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes et publiée en avril 2019.

Cette étude, portant sur la rentrée 2015, indique que près des trois quarts des 73 000 nouveaux bacheliers diplômés en Auvergne-Rhône-Alpes sont entrés en 1^{ère} année d'études supérieures, soit une proportion proche du niveau national.

Comme dans les Hauts-de-France et le Grand Est, mais moins qu'en Ile-de-France, la région retient la quasi-totalité de ses néo-bacheliers : 92 % d'entre eux restent étudier dans la région. Cette capacité à retenir les néo-bacheliers s'explique à la fois par la richesse de l'offre de formation et par la taille de la région, avec plusieurs regroupements universitaires pluridisciplinaires.

La région attire davantage de bacheliers extrarégionaux (6000) qu'elle n'en laisse partir (3600) : ce taux d'entrants situe la région dans la moyenne nationale. Ces arrivants représentent 13% des néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année d'études supérieures, soit bien moins que dans les Pays de la Loire et l'Occitanie (17%). Ces régions, qui connaissent un taux de poursuite dans le supérieur plus faible, accueillent proportionnellement davantage de néo-bacheliers extra-régionaux.

A taux de sortie comparables, Auvergne-Rhône-Alpes attire davantage que les Hauts-de-France ou le Grand Est : on comptabilise 3100 étudiants de plus en 1^{ère} année du supérieur que de bacheliers en poursuite d'études.



Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

« *Puis-je accéder aux études supérieures ?* »

Avec une offre de formation abondante et bien répartie géographiquement, les jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes disposent a priori de conditions plutôt favorables pour accéder à l'enseignement supérieur. Cet accès reste cependant très hétérogène selon les milieux sociaux et les territoires d'origine. Le soutien aux mobilités constitue un enjeu essentiel, et appelle à une forte mobilisation des acteurs publics.

La région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue sur un autre point : avec 1.2 demande pour un étudiant finalement inscrit en 1^{ère} année, la région atteint un ratio de surplus de demandes le plus important après celui d'Ile-de-France. Elle ne satisfait donc pas toutes les demandes d'affectation en 1^{er} vœu, notamment celles des bacheliers non régionaux.

► Les flux de bacheliers sont majoritaires avec les régions limitrophes

Pour entrer dans le supérieur, près de 16 000 néo-bacheliers effectuent une mobilité vers, depuis ou entre les académies de la région. La majorité de ces changements (61%) s'effectuent avec d'autres

régions, essentiellement limitrophes : Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en faveur d'Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, la région perd des étudiants dans ses échanges avec l'Occitanie et l'Ile-de-France.

► Près de 15 % des bacheliers restant dans la région changent d'académie

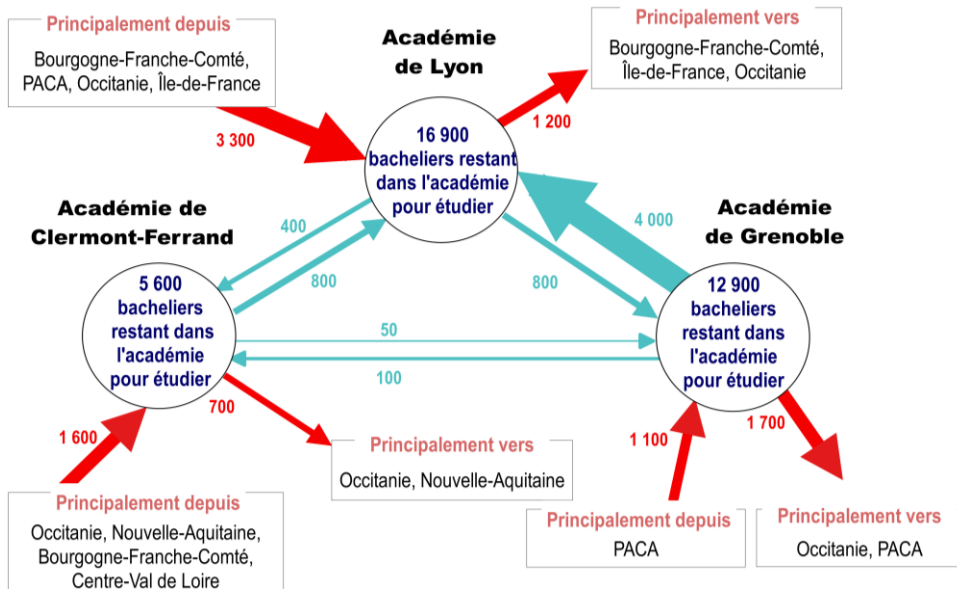
Les autres mouvements concernent des changements d'académie au sein de la région, soit près de 15% des néo-bacheliers poursuivant leurs études en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est important de constater que ce taux est deux à

trois fois plus élevé que celui des autres régions tri-académiques comparables à Auvergne-Rhône-Alpes (hors Ile-de-France).

Ce phénomène de mobilité inter-académique au sein de la région est particulièrement marqué pour les néo-bacheliers issus de l'académie de Grenoble, ce qui s'explique par ses spécificités géographiques et la proximité de certains territoires avec le pôle lyonnais (Nord-Isère, Savoie...).

24% des néo-bacheliers de l'académie de Grenoble poursuivent leurs études dans une autre académie de la région, contre 13.6% pour ceux de l'académie de Clermont-Ferrand et 6.6% pour ceux de l'académie de Lyon.

Nombre de néo-bacheliers restant dans leur académie, flux de néo-bacheliers mobiles vers et depuis les trois académies de la région et leurs destinations extra-régionales principales (données arrondies).



Note : La provenance de 700 néo-bacheliers entrés en 1^{re} année d'études supérieures (600 dans l'académie de Lyon et 100 pour celle de Grenoble) sur les 48 200 que compte la région n'a pu être identifiée : ces derniers ne sont pas représentés.

Note de lecture : Dans l'académie de Lyon, 16 900 néo-bacheliers ont poursuivi leurs études en restant dans l'académie (A) ; 4 800 néo-bacheliers sont arrivés depuis celles de Clermont-Ferrand et de Grenoble (B) et 3 300 proviennent de l'extérieur de la région (C) ; 1 200 néo-bacheliers sont partis vers Clermont-Ferrand et Grenoble (D) et autant vers l'extérieur (E). In fine, l'académie de Lyon qui rassemblait 19 300 néo-bacheliers (A + D + E), compte 25 600 néo-bacheliers entrés en 1^{re} année (A + B + C + 600).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité – 2015 (Extrait de l'étude INSEE/CESER Avril 2019)

► L'académie de Lyon au cœur des mobilités de la région

A l'issue de ces mouvements, plus de la moitié des néo-bacheliers entrés dans le supérieur sont inscrits dans l'académie de Lyon (53%), moins d'un tiers dans l'académie de Grenoble (31%) et 16% dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Une analyse plus détaillée de ces mobilités pour chacune des académies d'Auvergne-Rhône-Alpes est développée dans l'étude INSEE/CESER d'avril 2019.

► Des bacheliers déménagent plus souvent

En Auvergne-Rhône-Alpes, un peu moins de la moitié des bacheliers changent de zone d'emploi pour entrer dans l'enseignement

supérieur. Cette part plus faible que la moyenne nationale (hors Ile-de-France) s'explique par la bonne répartition géographique de l'offre de formation et une concentration des bacheliers dans les zones disposant d'une offre de formation riche.

Parmi eux, 62 % déménagent à cette occasion, soit légèrement plus que la moyenne nationale (hors Ile-de-France) : c'est davantage le cas dans les académies de Grenoble et de Clermont-Ferrand, compte tenu de leur géographie qui permet plus difficilement de réaliser des navettes quotidiennes vers le lieu d'études.

On observe des comportements différents selon la situation géographique :

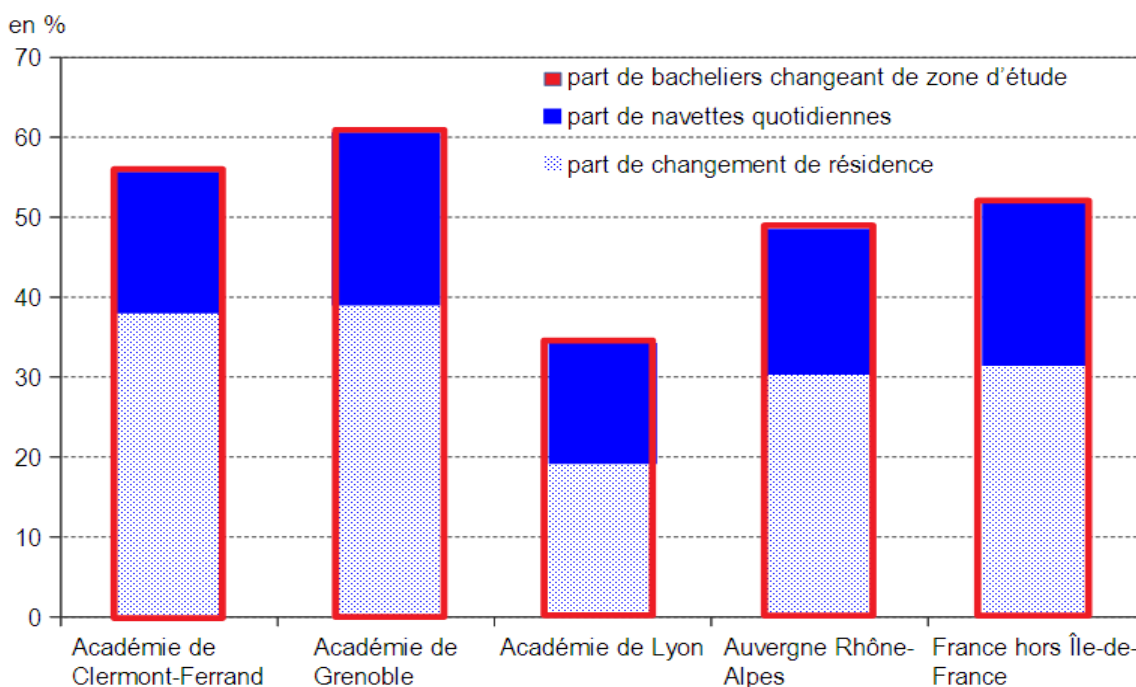
- Des navettes quotidiennes plus fréquentes dans les zones d'emploi proches de celle de Lyon, grâce à l'offre de transport.

- Des déménagements plus fréquents dans les zones éloignées de Lyon : on atteint par exemple 90% de déménagements à Aurillac, dans le Genevois français côté lyonnais et à Aubenas.

Certains territoires se distinguent par une propension à déménager plus importante (Saint-Etienne, Roanne...), qui peut s'expliquer par la volonté de certains néo-bacheliers de se rapprocher des plus grands pôles universitaires, lorsqu'ils disposent des moyens financiers leur permettant de faire ce choix.

Ces déménagements permettent de réduire significativement la distance à parcourir pour se rendre sur son lieu d'études, passant en moyenne de 26km à 12km.

Part des néo-bacheliers changeant de zone d'emploi pour entrer dans l'enseignement supérieur et répartition en fonction de leur choix



Note de lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, 49 % des bacheliers changent de zone d'emploi pour leurs études. Parmi eux, 62 % déménagent tandis que 38 % optent pour des navettes quotidiennes.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité – 2015 (Extrait de l'étude INSEE/CESER Avril 2019)

Un enjeu régional de mobilité

L'étude co-réalisée par l'INSEE et le CESER apporte de nombreux éléments d'analyse sur les mobilités des néo-bacheliers en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils confirment la nécessité d'une approche régionale sur la question des parcours étudiants, en particulier dans le domaine des transports, du logement ou encore de l'alternance.

L'offre de formation régionale permet aux néo-bacheliers d'Auvergne-Rhône-Alpes de poursuivre très majoritairement leurs études dans le supérieur en restant dans la région. Ces conditions de poursuite d'études sont cependant très variables selon les territoires, et impliquent des choix financiers différents pour les familles, notamment en cas de déménagement. La question du logement, principal poste de dépenses dans le budget étudiant, est un facteur déterminant dans les choix de poursuite d'études.

La bonne répartition géographique de l'offre de formation en Auvergne-Rhône-Alpes ne permet pas de compenser la concentration des néo-bacheliers dans les grands pôles d'enseignement supérieur : qu'ils réalisent ou non une mobilité, les étudiants de 1^{ère} année résident in fine principalement dans les zones d'emploi de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne.

Il est donc essentiel de donner aux familles d'Auvergne-Rhône-Alpes, quel que soit leur territoire d'origine ou leur niveau social, d'égales chances d'accès au supérieur, en améliorant ses conditions d'accès.

Des inégalités d'accès aux causes multiples

Dans un récent rapport, l'Observatoire des inégalités indiquait que **les enfants de cadres supérieurs sont 2.9 fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers parmi les étudiants** (source : ministère de l'éducation nationale 2017-2018), alors qu'ils sont presque deux fois moins nombreux dans la population totale. Les enfants d'ouvriers représentaient seulement 12.2% des étudiants, 7% des élèves de classe préparatoire aux grandes écoles et 4% des effectifs des écoles de commerce. Cette part des enfants d'ouvriers dans le supérieur est stable depuis 2007, même si on constate aussi que la part d'ouvriers diminue dans la population.

Autre phénomène notable, la présence des enfants d'ouvriers a tendance à se réduire au cours du parcours de formation : s'ils représentent 13% des étudiants en licence, ils ne sont plus que 9% en master et 7% en doctorat. Il est à noter que les BTS accueillent une proportion d'enfants d'ouvriers (24%) qui est identique à leur poids dans la population.⁸

On observe également que les jeunes d'origine défavorisée sont moins mobiles⁹. L'origine sociale joue sur les résultats scolaires, la série de baccalauréat ou la mention obtenue, la connaissance des filières post-bac et les aspirations des jeunes.

Les différences selon l'origine sociale sont les plus fortes pour les mobilités impliquant un changement d'académie, qui nécessitent dans 6 cas sur 10 un déménagement. Au niveau national, on observe que 19% des néo-bacheliers d'origine sociale défavorisée poursuivent leurs études en dehors de leur académie d'origine, contre 26% parmi les jeunes d'origine

sociale très favorisée.

Les conditions de vie (prix des loyers, coût des transports) et d'études ont un impact sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur les poursuites d'études au-delà de la licence. Le frein financier a tendance à limiter la propension des étudiants éloignés des métropoles à poursuivre leurs études. Pour les familles défavorisées, l'accompagnement à la mobilité est peu organisé. **La question géographique et le manque de moyens financiers ne doivent pas être un frein dans l'accès au supérieur.**

Les campus de proximité, permettant un accès facilité à l'enseignement supérieur, ont tendance à se spécialiser. Cela nécessite aussi d'organiser la mobilité des étudiants et l'accessibilité à ces sites.

On constate également un phénomène d'autocensure pour les jeunes issus de milieux populaires ou d'un territoire rural ou périphérique. Cette autocensure affecte les choix d'orientation, tant en termes de niveau de diplôme préparé que de secteur de formation.

Seule une action volontariste, permettant d'agir sur les représentations culturelles dès le secondaire et d'améliorer la connaissance des métiers, et organisant un suivi au long cours, peut ouvrir le champ des possibles pour ces jeunes et leurs familles. Les initiatives publiques et associatives sont nombreuses sur le sujet : quelques-unes d'entre elles ont été présentées au CESER et sont évoquées ci-après.

⁸ Ces chiffres sont issus d'une synthèse disponible en ligne du « Rapport sur les inégalités en France », édition 2019. Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édition de l'Observatoire des inégalités, juin 2019.

⁹ INSEE Première n°1727

Il est aussi essentiel de souligner le rôle de l'alternance, sous ses différentes formes dont l'apprentissage : c'est une possibilité d'accès à l'enseignement supérieur pour certains publics, mais aussi un atout pour l'insertion professionnelle des étudiants. Le développement de l'alternance repose sur la mobilisation des entreprises et renforce la question de la mobilité pour les étudiants. L'augmentation du nombre d'alternants dans le supérieur doit être accompagnée d'une action volontariste pour mieux coordonner à tous les niveaux de diplôme et sur l'ensemble des territoires. C'est aussi l'occasion de mettre en relation les jeunes générations avec les métiers de demain.

Le CESER a souligné l'importance d'une régulation régionale de l'alternance dans le cadre de son avis de mai 2018 sur la réforme de l'apprentissage.¹⁰

Une attention particulière doit également être portée sur l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants à besoins spécifiques, en particulier en situation de handicap. La question de l'accès à l'enseignement supérieur se pose aussi dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Ces points seront abordés plus longuement dans les axes 3 et 4.

Des exemples d'initiatives pour faciliter la transition secondaire / supérieur

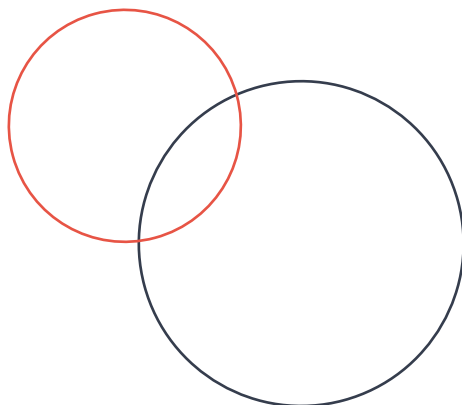
► Les « Cordées de la réussite » et le pôle « réussite des étudiants » de l'Université Lyon 3

La Direction des études et de la vie universitaire mène de nombreuses actions au sein de l'Université Lyon 3¹¹. Ce service de l'université, qui n'est pas rattaché à une UFR spécifique, propose différentes actions à destination de l'ensemble des étudiants. Les actions du Pôle réussite, qui existe depuis 12 ans, tentent de prendre en compte la diversité des profils étudiants et des partenaires de l'Université. Si l'Université exerce son attractivité sur l'ensemble des territoires, on observe cependant des phénomènes d'autocensure pour certains publics en zone rurale.

Plusieurs actions s'inscrivent dans le cadre des « Cordées de la réussite », un label pour des dispositifs de soutien à la transition Bac 3/Bac+3 :

- Le « séminaire lycée » : il s'agit de 8 modules à destination des lycéens afin de les aider à mieux se projeter dans le supérieur, sur la base du volontariat. Le dispositif est notamment financé par le CGET, le Rectorat, et l'Université. Il est gratuit pour ses bénéficiaires.
- Le dispositif « Ecole d'été » permet d'accompagner des lycéens boursiers vers l'enseignement supérieur. 15 élèves ont bénéficié de cet accompagnement en 2018, qui se déroule durant une semaine en internat à l'INSA. L'enjeu est aujourd'hui de mieux faire connaître le dispositif.
- Le parcours d'information et d'inscription mis en place par l'Université Lyon 3 des rendez-vous individuels et physiques sont organisés pour les étudiants et leur famille, afin de les informer sur les dispositifs, répondre aux inquiétudes, faire découvrir les locaux... Les étudiants boursiers sollicitent davantage ce parcours d'inscription.
- Le stage de préentrée (« Starter BTS ») à destination de jeunes issus de filières courtes, avec différents modules de découverte de l'environnement universitaire, dans l'objectif de créer un « esprit de promo » et de la continuité dans les parcours.
- Des passerelles secondaire/supérieur sont aussi organisées à travers des manifestations culturelles et un MOOC « Projet Fac » a été créé à destination des lycéens qui souhaitent suivre une formation en sciences humaines.

Le « Pôle réussite » propose également des modules aux étudiants de Lyon 3, par exemple sur la prise de parole, la gestion du stress et du



¹⁰ « La réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional », CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 15 mai 2018

¹¹ Déplacement à l'Université Jean Moulin Lyon 3, le 14 novembre 2018 : audition de M. Fabien Lafay, responsable du « Pôle réussite étudiante » et chargé de mission Développement personnel des étudiants

temps. Il a été observé une diminution du décrochage pour les étudiants ayant suivi ces modules. Ils sont assurés par des enseignants de l'Université et ont donc un faible coût.

Ces modules sont des apports complémentaires par rapport aux autres cours, en particulier en matière de développement personnel : par exemple, pour la gestion des conflits, pour mieux se positionner en termes de communication. Ces apports méthodologiques sont appréciés par les étudiants. Ils permettent de leur donner des atouts supplémentaires pour améliorer leur insertion professionnelle. C'est une approche multidimensionnelle de la réussite, qui s'adresse à l'ensemble des étudiants de l'université. La participation aux modules est volontaire, ils se déroulent en fin de journée ou le vendredi après-midi.

Ces dispositifs ont pour objectif de « donner des clés pour ouvrir des portes », mais reposent sur une démarche volontaire de l'étudiant. Ils permettent une approche individualisée, une écoute, un soutien, pour des étudiants qui peuvent se sentir « un peu perdus » à l'Université : l'enjeu est de réussir à toucher les élèves qui en ont le plus besoin.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est identifiée comme innovante en France sur ces questions : l'enjeu est de diffuser ces bonnes pratiques, grâce à une meilleure appropriation par les enseignants chercheurs, et de toucher des publics issus de territoires ruraux. Un des objectifs de la Loi ORE et de la réforme du Bac est de développer ce lien Bac-3/Bac+3.

Nouveau Cursus Universitaire « IngéPLUS » de l'INP ESISAR : Ouverture sociale des écoles d'ingénieurs par la diversification des cursus

Objectif : accueillir à terme 16% de jeunes issus de BTS dans les formations d'ingénierie et garantir leur réussite. (Actuellement les Bac Pro et Bac techniques représentent 8% des entrants en école d'ingénieurs)¹

Le projet IngéPlus repose sur plusieurs constats :

- Les formations d'ingénieur présentent une très forte employabilité, mais accueillent relativement peu de jeunes issus de milieux modestes (17% à l'INPG, alors qu'ils représentent près de la moitié de la population française).
- Pour ces jeunes et leurs familles, l'enjeu de proximité est prioritaire. L'autocensure constitue également une barrière dans l'accès à certains établissements.
- Dans les entreprises, on observe une volonté de diversifier le profil des cadres et des techniciens. Les ingénieurs sont parfois considérés comme trop « formatés ».
- Les parcours professionnels des diplômés d'écoles d'ingénieur issus de BTS sont souvent très réussis, avec une motivation et un engagement renforcés.

Le projet est porté par l'INPG et associe de nombreux acteurs : Rectorat, UIMM, associations... Son objectif est de doubler à terme le nombre de jeunes issus de BTS dans les formations d'ingénierie.

Plusieurs enjeux apparaissent dans la mise en œuvre du programme :

- Les jeunes et leur famille ont besoin d'être rassurés sur les opportunités de ce parcours, avec plusieurs niveaux possibles de validation de diplôme.
- L'implication des entreprises est une des conditions de réussite, elle doit être organisée tout au long du parcours.
- La pertinence et l'impact du dispositif seront évalués par des organismes extérieurs.

► « Elever et diversifier les aspirations des élèves » : l'exemple du Programme « Démo'campus » de l'AFEV

Les actions de l'AFEV tentent de répondre aux faiblesses du système d'orientation en France : on observe un décrochage important dans certaines filières, et une forte reproduction sociale. En outre, le diplôme conditionne fortement l'accès à l'emploi. C'est pour ces

différentes raisons que l'AFEV a souhaité développer de nouvelles pratiques dans le cadre du programme Démo'campus. C'est un programme de type « Aimhigher à la française », qui articule « préparation scolaire et culturelle », et modèle aspirationnel très en amont du choix d'orientation¹².

Jules Donzelot, sociologue et responsable scientifique du programme, s'est appuyé sur une analyse du programme « Aimhigher » mis en place en Grande-Bretagne par le New Labour.

¹² Audition de M. Frédéric Delattre, Délégué régional de l'AFEV Auvergne-Rhône-Alpes, le 13 juin 2018

Dans ce pays, les formations universitaires de type IUT se sont fortement développées et les universités ont cherché à élargir leur recrutement en s'intéressant aux jeunes issus des quartiers populaires.

Ces programmes d'accès à l'enseignement supérieur ont ensuite été généralisés dans le programme « Aimhigher », qui repose sur les principes suivants :

- transmission de l'information,
- priorité donnée au projet de l'élève, qui est déterminant dans le choix d'orientation,
- intervention auprès des jeunes dès l'école primaire,
- valorisation de l'engagement parental, en désacralisant l'enseignement supérieur.

Concrètement, il s'agit « d'élever et de diversifier les aspirations » des élèves dès le collège : multiplication des stages, nombreux contacts avec les employeurs...

Au lycée, le choix d'orientation est confirmé par une découverte concrète de l'enseignement supérieur.

En Grande-Bretagne, le succès du dispositif repose sur une chaîne de responsabilisation et d'intervention (parents, élèves, enseignants...). Dans ce but, les établissements anglais disposent d'une grande autonomie dans les contenus et l'organisation des formations.

En France, la question de la démocratisation de l'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur a émergé à la fin des années 2000 : plusieurs grandes écoles ont alors proposé des programmes d'accès différenciés (Sciences Po Paris, ESSEC, Lycée Henri IV...). En 2008, les Cordées de la réussite ont été créées sur le modèle mis en place à l'ESSEC : « Une grande école, pourquoi pas moi ? ».

A ce jour, le bilan de ces dispositifs expérimentés en France ne montre aucun impact

notable au niveau macroscopique sur la démocratisation de l'enseignement supérieur. Les dispositifs qui fonctionnent à l'étranger reposent sur un continuum d'action : le dispositif anglais repose en particulier sur une forte interaction entre enseignants du secondaire et du supérieur.¹³

Bibliothèque Universitaire de Saint Martin d'Hères



¹³ Présentation du programme Démo'campus : <http://democampus.org/>

► **Préconisation 2 :**
**Organiser la continuité
entre le secondaire et le
supérieur**

Au niveau académique :

- Inciter les établissements scolaires à multiplier les rencontres entre élèves et monde professionnel, en variant les formats. Dès le collège et au lycée, mieux faire connaître aux élèves les filières technologiques et professionnelles de la région en lien avec les entreprises, et valoriser leur potentiel dans une logique de parcours de formation du niveau secondaire vers le supérieur.
- Augmenter le soutien de la Région aux dispositifs de type « Cordées de la réussite », « Démo'campus » afin de lutter contre l'autocensure dans l'orientation et les parcours, proposer des programmes pour élargir le recrutement des jeunes qui s'autolimitent, en s'appuyant sur les réseaux associatifs et professionnels.

- Pour répondre à la demande croissante des jeunes et des entreprises, le CESER préconise que la Région poursuive un accompagnement des établissements du supérieur dans un déploiement significatif de leur offre de formation en alternance, dans toutes les disciplines, y compris les sciences humaines et sociales, jusqu'au niveau doctoral en soutenant fortement le développement de Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE). Les Centres des compétences et des métiers permettraient ce rapprochement entre l'offre et la demande d'alternance, à tous les niveaux du supérieur.

Au niveau de la mobilité intrarégionale des étudiants :

- Répondre aux besoins de mobilité étudiante dans le cadre du prochain CPER (2021-2027), en s'appuyant notamment sur l'étude réalisée par l'INSEE et le CESER sur les mobilités des néo-bacheliers.

- Plusieurs champs d'action du CPER peuvent y répondre : infrastructures de transports, bâtiments universitaires, logement étudiant... Dans le prochain Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, un dispositif de soutien financier aux mobilités étudiantes dans la région pourrait être prévu.
- Veiller à la mise en place des dispositifs d'accueil adaptés aux publics à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement supérieur, en particulier pour les publics en situation de handicap.
- Augmenter le soutien à des dispositifs de type « STARTER» (Interface Université/Territoires) pour favoriser le lien qui peut perdurer entre l'étudiant parti étudier et son territoire d'origine : stages, projets de recherche... Les Centres des compétences et des métiers pourraient jouer un rôle d'intermédiation.

Ecole de droit de l'Université de Clermont-Ferrand





Accompagner la réussite : Soutenir et valoriser la flexibilisation de l'offre, la personnalisation des parcours, les réorientations

« Comment réussir mes études et me réorienter si nécessaire ? »

L'enseignement supérieur français connaît actuellement une transformation majeure pour mieux prendre en compte la diversité des parcours et mieux accompagner la réussite des étudiants. Les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont particulièrement engagés dans ces évolutions, qui doivent désormais être coordonnées au niveau régional. C'est en favorisant toutes les passerelles possibles sur le territoire régional que chaque étudiant pourra en bénéficier.

L'enseignement supérieur connaît un changement de paradigme dans les modèles de formation : **alors que l'uniformité était la règle, avec le principe central du cadre national des diplômes, c'est désormais la personnalisation et la souplesse qui sont recherchées.** Les étudiants expriment de nouvelles attentes : être acteur de son parcours de formation, pluralité, souplesse, sur-mesure, et décloisonnement.

La distinction entre formation initiale et formation continue a tendance à s'estomper au profit d'un parcours de formation tout au long de la vie, ce qui a notamment pour effet de diversifier les publics accueillis dans le supérieur (reprise d'études...)

Lors de son audition, le sociologue Nicolas Charles a souligné que les parcours dans l'enseignement supérieur restaient trop normés en France, malgré la forte massification intervenue depuis les années 60¹⁴.

La population étudiante est relativement plus jeune en France que dans d'autres pays européens : les plus de 25 ans représentent 14% des étudiants, alors qu'ils sont 58% en Finlande.

Les reports d'études (interruption entre le secondaire et le supérieur) et les interruptions d'études (au moins un an) sont très marginales en France (2% et 5% des jeunes), alors qu'ils sont nettement plus répandus ailleurs en Europe. (cf tableau ci-après).

¹⁴ Nicolas Charles, Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe, La documentation française, 2015

Part en % des différentes catégorisations en Europe

	25 ans ou plus	30 ans ou plus	Report des études	Interruption de parcours
France	14	5	2	5
Pologne	19	6	17	14
Pays-Bas	25	11	12	4
Allemagne	35	8	12	5
Irlande	39	28	20	10
Suisse	44	13	10	5
Suède	53	27	47	7
Finlande	58	26	39	15

Source : Eurostudent V - Lecture : 5% des étudiants en France ont 30 ans ou plus

Définitions Eurostudent : Report des études = Students with time delay of more than 24 months between leaving school for the first time and entering higher education ; Interruption de parcours = Students with an interruption of at least one year between entering higher education and graduating. Extrait des travaux de Nicolas Charles (2016)

En France, le passage dans l'enseignement supérieur s'effectue essentiellement entre 18 et 25 ans, il diminue nettement au-delà et devient quasiment nul après 35 ans. Le taux de participation des 25-64 ans à la formation dans le système éducatif est parmi les plus faibles du monde. Cette situation s'explique par une « logique séquentielle des trajectoires de vie »¹⁵ qui attribue à chaque âge de la vie une fonction sociale déterminée : étude, emploi, retraite.

Le modèle d'études français est aussi marqué par l'idéal de l'étudiant comme « jeune travailleur intellectuel »¹⁶, ce qui implique des études initiales à temps plein.

Enfin, le diplôme initial est un élément déterminant sur le marché du travail et dans les recrutements : il attribue une position sociale qui scelle les trajectoires professionnelles.

Le modèle d'études français est vécu par les jeunes comme une forme d'engrenage et peut être associé à l'image du train en marche :

« C'est l'effet 'engrenage'. L'impression que j'en ai, c'est qu'on peut sauter en marche, on peut en sortir, mais il faut sauter, et on peut se faire mal. Voilà, c'est exactement ça. [...] D'un autre côté, c'est toi qui sautes du train. Si tu le veux, tu es toujours libre de sauter et de te faire mal. Mais il faut avoir beaucoup de courage pour prendre la décision sauter du train. »¹⁷

L'interruption d'études dans le parcours est une prise de risque, en particulier parce que la reprise d'étude et la formation continue ne sont pas facilitées. Les jeunes ont le sentiment que leur diplôme initial va structurer leur vie professionnelle, et que les parcours non linéaires sont assimilés à une faiblesse, alors même que les choses évoluent peu à peu à ce sujet.

Dans d'autres pays européens, différentes modalités permettent aux jeunes de construire des parcours moins linéaires :

- 47% des étudiants suédois réalisent une année ou une période sabbatique, leur permettant d'élargir leur horizon en se libérant temporairement du système éducatif. En Grande-Bretagne, environ 10% des étudiants réalisent une année sabbatique. En France, l'année-césure bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle depuis la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (2018), et a été prise en compte dans ParcoursUp.

¹⁵ Van de Velde, 2008, cité par Nicolas Charles

¹⁶ Vila, 2013, cité par Nicolas Charles

¹⁷ Cité par Nicolas Charles lors de son intervention au CESER

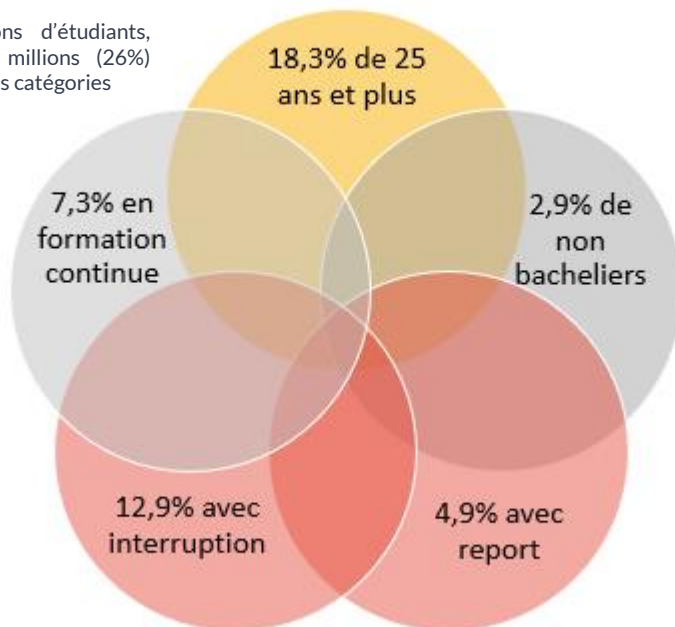
- Les études à temps partiel concernent 40% des étudiants en Suède et en Grande-Bretagne. Des parcours allongés permettent de combiner les études supérieures avec une activité professionnelle, qu'elle soit choisie ou subie. En France, le salariat étudiant n'est pas institutionnellement reconnu, même si 23% des étudiants indiquent consacrer moins de 21 heures par semaine à leurs études.

Ces parcours délinéarisés répondent à des attentes exprimées par les étudiants et relayées par leurs représentants. La FAGE, 1er syndicat étudiant, présente les constats suivants¹⁸ :

- L'étudiant souhaite être impliqué et acteur de sa formation et ne plus la subir.
- L'étudiant ne veut pas être enfermé dans une formation en silo, il veut pouvoir se tromper, changer facilement de formation, être formé selon des croisements disciplinaires de son choix (exemple de croisements constatés : informatique et droit, muséologie et médecine, spectacle vivant et ingénierie, histoire médiévale et biologie...).
- Les étudiants aspirent à plus de souplesse dans leur parcours : « faire autre chose qu'étudier à l'Université » (césure, mobilité, engagement, entreprendre).
- Le nombre « d'étudiants salariés » augmente significativement.
- Une part importante des métiers qu'exerceront les étudiants à l'horizon 2030 n'existent pas aujourd'hui.

Les parcours non traditionnels restent très minoritaires en France

1,96 millions d'étudiants, dont 0,51 millions (26%) dans une des catégories



Source : Enquête « Conditions de vie 2013 » de l'OVE. Inclus environ 80% des étudiants français. Seules les catégories existantes dans l'enquête apparaissent ici. Charles (2016)

LA FAGE préconise de :

- Reconnaître la pluralité des parcours d'un étudiant.
- Pouvoir répondre aux demandes d'un étudiant tout au long de son « séjour » dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Prévoir des dispositifs de sécurité pour les étudiants décrocheurs.
- Sortir du paradigme du tout linéaire pour un paradigme dynamique, adaptable et « sur-mesure ».

La prise en compte du travail étudiant dans les parcours constitue un enjeu essentiel : plusieurs enquêtes récentes soulignent la porosité entre situation d'études et d'emploi¹⁹, et la diversité des parcours mêlant études et emploi : travail plus ou moins régulier en parallèle aux études, reprise d'études après une période d'activité, ou au contraire abandon précoce des études pour se consacrer à un emploi salarié ...

Globalement, l'emploi salarié occupe une place significative dans les parcours d'un étudiant sur trois²⁰.

¹⁸ Audition de Nassim MEKKEDEM, représentant de la FAGE au CESER, le 13 juin 2018

¹⁹ INSEE Focus n°123, 2/08/2018 et Observatoire national de la vie étudiante, « Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie », Catherine Béduwé, Georges Solaux, Jean-François Giret, Julien Berthaud, La documentation française, 2019

²⁰ Voir aussi à ce sujet l'étude Terra Nova « Etudes supérieures : rythmes subis, rythmes choisis », 14 septembre 2017

Les transformations initiées par l'Etat

► Les plans gouvernementaux de 2008 et 2017

La réussite universitaire et la lutte contre l'échec en licence ont été placées au centre de plusieurs plans gouvernementaux.

Au niveau national, seulement 27% des étudiants ont leur licence en 3 ans et 39% en 4 ans. Les 61% restants abandonnent les études dans lesquelles ils se sont engagés, ou se réorientent. Ce taux d'évaporation est particulièrement élevé pour les bacheliers technologiques et professionnels, qui sont respectivement 7% et 2% à valider leur licence en 3 ans.²¹

Cet enjeu est étroitement lié à celui de l'orientation « par défaut » dans le supérieur et à la perte de suivi des décrocheurs actifs ou passifs. Il existe des marges de progrès en matière de prévention et de suivi du décrochage universitaire, qui n'est pas systématiquement lié à un échec.

Le Plan pluriannuel pour la réussite en licence initié en 2007 s'appuie sur ces constats, et sur l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 44.7% en 2008, ce qui nécessite tout à la fois d'accueillir davantage de bacheliers en poursuite d'études et d'accroître les taux de réussite.²²

Le Plan étudiants du 30 octobre 2017 s'appuie sur les 17 propositions du rapport Filâtre, pour « réformer le premier cycle et améliorer la réussite des étudiants ».²³

Il repose sur 20 mesures :

- Mieux accompagner l'orientation au lycée
- Deux professeurs principaux en classe de terminale pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d'études
- Intégration dans l'année de terminale de deux semaines dédiées à l'orientation pour tous les élèves
- Examen approfondi par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève
- Dialogue renforcé, sous l'autorité du recteur, entre enseignement secondaire et enseignement supérieur
- Déploiement du dispositif "étudiant ambassadeur"
- Un accès plus juste et plus transparent dans le supérieur
- Suppression de la sélection par le tirage au sort
- Une nouvelle plateforme plus simple et plus transparente
- 10 vœux maximum et non hiérarchisés pour éviter les choix par défaut
- Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée
- Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix
- Une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée
- Un "contrat de réussite pédagogique" pour mieux suivre le parcours de l'étudiant
- Un premier cycle sur mesure, personnalisé et modulable (+ ou - de 3 ans)
- Renforcement du tutorat et de l'accompagnement des étudiants (nomination d'un directeur des études par champ disciplinaire)
- Encouragement des nouvelles formes de pédagogie (pédagogie par projet, pédagogie inversée, enseignements par les pairs etc.)
- Conditions de vie étudiante
- Rattachement des nouveaux étudiants au régime général de la Sécurité sociale dès 2018
- Fusion des contributions "vie étudiante" pour rendre le système plus lisible
- Soutien à la mobilité jusqu'à 1000 € pour un étudiant qui change d'académie
- Création de nouveaux centres de santé au sein des universités pour améliorer l'accès aux soins de proximité
- Un engagement financier massif de l'État de près d'un milliard d'euros pour accompagner la réforme
- 450 M€ du Grand Plan d'Investissement pour accompagner la mise en place des nouveaux cursus, la modularisation, les contrats de réussite et l'accompagnement personnalisé
- 500 M€ sur l'ensemble du quinquennat afin d'ouvrir des places, de créer des postes dans les filières en tension et de valoriser l'engagement des enseignants dans la mise en place de la réforme

²¹ Plan étudiant du 30 octobre 2017 : « Accompagner chacun vers la réussite », Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

²² « Le chantier Réussir en licence : de l'étape 1 à l'étape 2 », 17 décembre 2010, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

²³ https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/26/6/RAPPORT_GENERAL_Reformer_le_premier_cycle_de_l_enseignement_superieur_et_ameliorer_la_reussite_des_etudiants_835266.pdf

► La loi relative à l'orientation et à la réussite étudiante (ORE) de 2018

La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants²⁴ (ORE), est la traduction législative du Plan Étudiants. Les arrêtés du 30 juillet 2018 encadrent la licence.

L'objectif est de favoriser la flexibilité et l'individualisation des parcours, notamment la mise en œuvre de contrats de réussite pédagogique et la personnalisation du nombre de crédits par semestre.

La réforme du 1er cycle entend globalement mieux prendre en compte la diversité des parcours étudiants²⁵ :

- Une révision des cursus
- Une licence modulable en deux, trois ou quatre ans
- Des parcours à durée variable, pluridisciplinaires
- Une personnalisation des parcours proposée par les établissements dans le cadre du contrat de réussite pédagogique
- Une année de césure pendant la licence avec conversation des droits sociaux

La loi ORE met également en place le système d'affectation dans l'enseignement supérieur « Parcours-Sup », qui prévoit des parcours d'accompagnement personnalisés pour les étudiants les plus fragiles (affectation « Oui, si ») : il s'agit de remises à niveau, dans une matière spécifique ou encore des cours de méthodologie.

L'accueil des bacheliers issus des filières technologiques et professionnelles impose aux établissements et aux enseignants d'imaginer de nouvelles formes d'accompagnement à la réussite et des dispositifs de réorientation répondant aux besoins de ces publics.

► Les appels à projets

L'action « Nouveaux cursus à l'Université » (NCU) vise à soutenir, dans le cadre du troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA 3), les universités et les regroupements d'établissements qui souhaitent « diversifier leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur et à renforcer l'autonomie des établissements en matière de politique de formation ». Cet appel à projet vient en appui de la réforme du premier cycle universitaire et du Plan étudiants portés par le Gouvernement.

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à assurer une meilleure réussite des étudiants par une diversification et un décloisonnement des formations au sein du premier cycle des études supérieures. Il s'agit à la fois de développer des approches pédagogiques nouvelles, notamment pluridisciplinaires, et de construire grâce à une spécialisation et à une professionnalisation progressive, à une architecture modulaire et à un accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus, des parcours plus flexibles et plus individualisés, débouchant sur une insertion professionnelle ou sur une poursuite d'études dans le nouveau cadre du master. Les projets sélectionnés prévoient des actions structurantes, susceptibles de

faire l'objet d'un déploiement à grande échelle, et témoignent de la capacité des établissements porteurs à faire évoluer leur offre et à mettre en œuvre une politique de formation ambitieuse dans le cadre de leur autonomie.²⁶

Au total, sur l'ensemble des deux vagues de l'appel à projets, 36 projets ont été sélectionnés, pour un montant de 325 millions d'euros.²⁷

En Auvergne-Rhône-Alpes, 5 projets « Nouveaux Cursus Universitaires » ont été lauréats de cet appel à projets. Leurs porteurs ont été auditionnés par le CESER et sont présentés tout au long de cette contribution :

- MON PASS PRO - Université Clermont Auvergne
- FLEXI TLV - Université Grenoble Alpes
- @SPIRE - Université Savoie Mont Blanc
- CURSUS+ - Université de Lyon
- IngéPLUS - Institut Polytechnique de Grenoble

Par ailleurs, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a lancé le 22 mai 2019 un appel à projets « Parcours flexibles en licence » dans le cadre du « fonds pour la transformation de l'action publique ». Doté d'un montant de 12.4 millions d'euros sur trois ans, il s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur « qui portent de façon collective un projet de construction ou de modernisation d'une ou plusieurs mentions de licence ». L'objectif est de favoriser le développement d'une offre de formation renouvelée en licence sur l'ensemble du territoire²⁸.

²⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/3/8/ESRX1730554L/jo/texte>

²⁵ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38616/loi-relative-a-l-orientation-et-a-la-reussite-des-etudiants-loi-ore.html>

²⁶ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/12/aap_2nde_vague_ncu.pdf

²⁷ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132650/resultats-du-second-appel-a-projets-nouveaux-cursus-a-l-universite-du-p.i.a.-3.html>

²⁸ http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Formations_et_diplomes/19/7/20190522_texte_aap_PFL_1128197.pdf

La santé étudiante en Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque université dispose d'un service de santé universitaire (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé - SUMPPS). Le service de santé universitaire est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information santé, avec de nombreux professionnels : médecin, gynécologue, psychiatre, psychologue, infirmier-e, assistant-e sociale...

Dans certains cas, ces services de médecine préventive universitaires prennent la forme de centres de santé, comme à Grenoble ou Clermont-Ferrand. Ils permettent de bénéficier de consultations médicales et de soins en médecine générale, avec délivrance d'ordonnance dans le cadre de la prescription d'un traitement adapté.

L'objectif du Plan Etudiants est de développer ces centres de santé dans 34 campus d'ici la fin 2019, notamment dans certaines universités lyonnaises.

Un engagement et des réussites majeures dans les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes

► Sur l'accompagnement pédagogique en licence

L'Université de Lyon (UdL) a élaboré le programme « Cursus + » qui a été retenu, en juillet 2018, comme lauréat de l'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université », dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).²⁹

La question du premier cycle universitaire est au cœur de la stratégie de l'UdL visant la réussite étudiante, et fait l'objet d'une réflexion commune des établissements engagés dans une démarche collective. L'objectif est d'apporter de nouvelles réponses face à la massification de l'enseignement supérieur.

Cursus + met en œuvre une transformation profonde des premiers cycles universitaires qui mise principalement sur la personnalisation des parcours et la diversification de l'offre de formation, à même d'appréhender la diversité des publics.

Les 3 piliers structurants de la transformation sont les suivants :

- Personnaliser les parcours par la modularisation de l'ensemble du cycle de licence
- Décloisonner les filières pour fluidifier les parcours entre licences générales et autres formations de premier cycle
- Professionnaliser la licence pour accompagner l'insertion sur le marché du travail, en développant notamment les compétences transversales

La dotation accordée au projet « Cursus + », d'un montant de 14,5 millions d'euros, soutiendra la démarche de transformation des premiers cycles universitaires pour la réussite étudiante. Ce projet s'articule avec d'autres initiatives engagées par l'UdL dans le cadre des appels à projets IDEFI et IDEX.

L'enjeu est aujourd'hui de passer d'une approche de proximité, illustrée par les initiatives innovantes de l'Université Lyon 3, à une démarche plus globale au niveau de l'UdL, qui implique un nombre d'établissements et d'étudiants beaucoup plus important. Il est en particulier essentiel de conserver

un lien avec les acteurs de terrain qui est une condition de succès de ces dispositifs.

A Grenoble, la Faculté d'Economie a mis en place un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'étudiant, en particulier pour ceux bénéficiant d'une admission « Oui si » dans Parcoursup.³⁰

Le cadre pédagogique a été renforcé et il est désormais pensé pour faire réussir les étudiants. Il repose sur un principe d'assiduité stricte, avec possibilités de sanctions financières pour les boursiers, ce qui a eu pour effet de faire reculer l'absentéisme.

Il s'agit aussi de favoriser les apprentissages réguliers, en valorisant le contrôle continu et les travaux dirigés (TD). Un accent particulier est mis sur l'accueil à l'entrée dans le supérieur, avec un dispositif de référents pour accompagner les nouveaux étudiants confrontés à une grande dispersion de l'information.

Steven, 27 ans, étudiant en licence d'économie, a été admis en licence avec un « Oui, si » dans le cadre d'une reprise d'études, après une première expérience professionnelle. Les modules de soutien lui ont permis de reprendre des bases de mathématiques, avec un enseignant pédagogue et expérimenté. La L1+ donne aux étudiants le sentiment « de compter », « de ne pas être un numéro à l'Université ».

« Il est difficile de motiver certains étudiants », malgré des moyens dédiés importants et de multiples relances. Certains étudiants « n'ont pas la maturité nécessaire et en l'absence de la motivation de l'étudiant, l'Université ne peut rien », même « s'il est simple d'y arriver à l'Université Grenoble Alpes »³¹

²⁹ Audition de M. Khaled Bouabdallah, Président de la COMUE UdL et de Mme Asmaa Fritah-Lafont, coordonnatrice de projet, le 14 novembre 2018

³⁰ Audition de Hervé Charmettant, responsable de la licence économie, le 10 avril 2019

³¹ Témoignage recueilli à Grenoble le 10 avril 2019

En matière de recrutement, l'objectif est de mieux informer les lycéens et les prescripteurs de l'orientation sur les réalités du supérieur, à travers diverses initiatives. Le recrutement est plutôt adapté à la formation (65% de bac ES), mais avec un nombre de bacheliers professionnels et technologiques en baisse. Un élève sur deux est boursier, ils sont majoritairement recrutés dans la moitié basse du classement de Parcoursup. Le taux de réussite en 1ère année est satisfaisant (60%), néanmoins, seul un quart des inscrits de la rentrée 2013 ont terminé leur formation en 3 ou 4 ans.

Dans le cadre de Parcoursup, 120 étudiants en 1ère année sont ciblés « Oui si », à travers la définition de seuils ou automatiquement pour les bacheliers professionnels : ces étudiants sont acceptés avec un accompagnement spécifique permettant de consolider leurs acquis. Les candidats ayant obtenu un « Oui si » dans Parcoursup et qui s'inscrivent finalement en 1ère

année de licence éco-gestion à Grenoble, bénéficient d'un parcours individualisé de 24 heures par semestre, en analyse économique, mathématiques... Les entretiens personnalisés permettent d'accompagner efficacement ces étudiants. Ils sont répartis dans l'ensemble des effectifs de la licence, ce qui génère des difficultés d'organisation et des coûts supplémentaires. Ces différentes actions s'appuient sur une forte implication des personnels de l'université.

En termes d'impact, le soutien est globalement apprécié des étudiants « oui si », qui ont été rebaptisés de manière plus valorisante « L1+ ». Ce soutien est même demandé par les autres étudiants. Les modules ne permettent cependant pas de compenser les lacunes rédactionnelles, ni les écarts de niveau de certaines filières de bac : la L1+ compte 11 fois plus de bacs pros et 5 fois plus de bacs technos que la L1 classique.

La faculté d'économie doit gérer une forte hausse des effectifs en 1ère année de licence (+33% sur deux ans), dans un contexte d'incertitude lié à la mise en place de Parcoursup et à la réforme du Bac à venir. De plus, la pérennité des moyens accordés dans le cadre de la loi ORE n'est pas assurée. La L1+ permet d'humaniser la 1ère année universitaire, qui peut être difficilement vécue par certains étudiants. La sensibilisation des lycéens aux attentes de l'université est essentielle car un quart des étudiants abandonnent le système universitaire en cours d'année : il s'agit généralement d'arrêts d'études.

L'Université Clermont-Auvergne (UCA) s'est fixé pour objectif de valoriser prioritairement les formations de niveau licence, ce qui explique les nombreuses initiatives dans ce domaine : le taux de réussite en licence à l'UCA est supérieur de 10 points à la moyenne nationale. Il s'agit d'une part de



Campus de Saint Martin d'Hères



répondre à la massification de l'enseignement supérieur, et d'autre part à la diversification des publics.³²

L'UCA propose un parcours d'orientation progressive et de réorientation, avec une spécialisation croissante des disciplines sur les trois années de licence, ainsi que des « parcours sécurisés » d'accès aux filières très sélectives, de type école vétérinaire ou médecine. Ces dispositifs sont la déclinaison locale du cadre national des formations.

L'Université unique a permis de mettre en place plus facilement des dispositifs spécifiques de formation :

- L'UCA a obtenu un label « Nouveaux Cours Universitaires » pour le dispositif « Mon Pass Pro » qui vise à améliorer la réussite en

licence avec deux principaux dispositifs : RéoPass 1, dédié aux L1 en difficulté ou souhaitant se réorienter en fin de Semestre 1, et RéoPass 2, dédié aux L2 souhaitant s'insérer professionnellement en fin de Semestre 3 (cf encadré).

- Les étudiants de Licence sont accompagnés pour mieux préparer leur insertion professionnelle, avec la construction d'un projet professionnel personnalisé (PPP) : rencontre avec des professionnels, réalisation de supports de communication sur les métiers visés...
- Le dispositif « Ma licence, mon métier » vise à accompagner les étudiants titulaires d'un diplôme de licence générale souhaitant s'insérer directement dans la vie professionnelle ou poursuivre des

études courtes. La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient le dispositif, en partenariat avec l'AFPA et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme.

- Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle anime le site internet UCA Pro qui propose une base de données sur les anciens étudiants de l'Université.
- L'Observatoire des Formations et du Devenir des Étudiants (OFDE) réalise des enquêtes quantitatives et qualitatives afin d'améliorer la connaissance du devenir des étudiants.

³² Audition de Françoise Peyrard, Vice-Présidente Formations, de Françoise Caira, VP Innovation Pédagogique, de Valérie Audas, responsable de l'Observatoire des Formations et du Devenir des Étudiants, de Marie Izaute, directrice de l'UFR de Psychologie, de Michel James, VP Formation permanente, de Guillaume Andrieux, responsable du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, et de Théophile Wateau, chargé de mission, le 16 mai 2018

HÉTÉROGÉNÉITÉ
DES PUBLICS

ERREURS
D'ORIENTATION

ÉVOLUTION
DES BESOINS
DES PUBLICS

ÉVOLUTION
DU RAPPORT
AU SAVOIR

ÉVOLUTION
DE LA MANIÈRE
D'ENSEIGNER ET
D'APPRENDRE

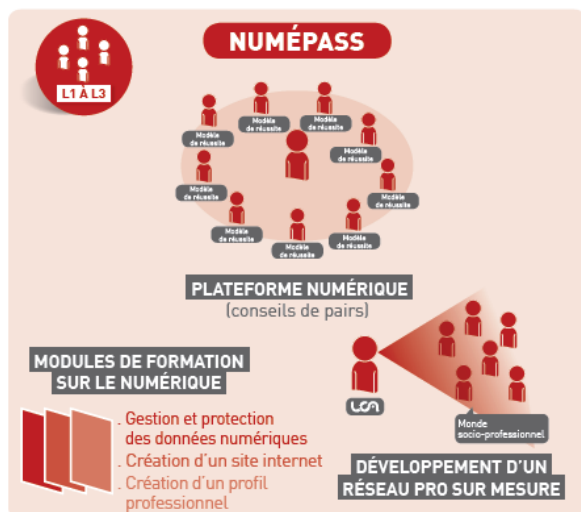
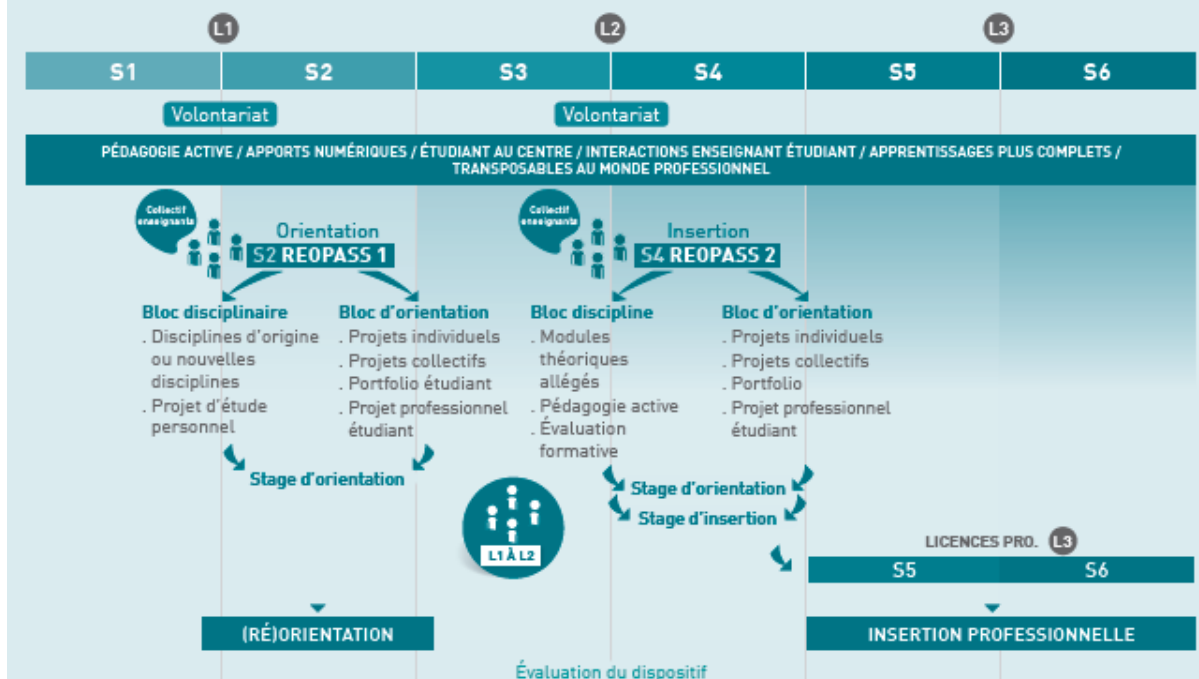
DISPOSITIFS D'AIDE
À LA RÉUSSITE EN LICENCE

MON PASS PRO

Passoport pour la réussite étudiante

REOPASS

Licences générales



Source : Université Clermont Auvergne

Des dispositifs spécifiques et adaptés à l'UCA ont pu être mis en place grâce à une organisation agile de l'université. Cependant, la lisibilité des dispositifs et des formations de l'université n'est pas toujours évidente pour les jeunes et leur famille : c'est un point d'amélioration important dont l'université compte se saisir. Il s'agit aussi d'améliorer le sentiment d'appartenance à l'université.

Par ailleurs, certaines initiatives de l'UCA sont plus difficiles à mettre en œuvre dans les antennes territoriales, essentiellement pour des raisons financières.

► Sur la prise en compte des publics à besoin spécifique

A Grenoble, le Service des publics à besoins spécifiques a été créé en 2018 à l'Université Grenoble Alpes (UGA), pour accompagner les étudiants à statuts particuliers : sportifs de haut niveau, étudiants artistes, responsables associatifs...³³

L'objectif de la création de ce service au sein de l'UGA est d'harmoniser l'accompagnement des étudiants qui ont des contraintes particulières et qui ont besoin d'aménagements en partie communs. Il s'agit de mutualiser les moyens, les réseaux d'enseignants-tuteurs et les niveaux de rémunération :

- Garantir les mêmes droits pédagogiques au niveau de l'université intégrée (en 2020)
- Harmoniser les procédures administratives et les référentiels
- Faciliter la gestion administrative

Le pôle « Sportifs de haut niveau » accompagne 500 étudiants et le pôle « Artistes de haut niveau », 100 étudiants.

Ces étudiants bénéficient d'un

accompagnement pédagogique spécifique pour tenir compte de leurs contraintes. Pour les sportifs de haut niveau, l'obtention du statut est conditionnée par une inscription sur une liste ministérielle (liste 1). Une seconde liste, établie par les établissements, permet d'accompagner des étudiants en phase transitoire vers le haut niveau. Le statut d'artiste de haut niveau est lié à la signature d'une convention entre la structure de l'artiste et l'université.

Le principe organisateur de l'accompagnement de ces étudiants repose sur la possibilité de suivre la filière de leur choix : toutes les filières d'études sont a priori aménageables, il ne s'agit pas de choix d'orientation par défaut. Une conseillère formation est à disposition des étudiants pour mettre en œuvre leur projet d'études. Ces 600 étudiants représentent 600 cas particuliers, qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Les étudiants sportifs en situation de handicap bénéficient d'un double accompagnement.

Il s'agit en particulier d'un étalement des cursus de formation et des enseignements à distance. Le niveau d'exigence aux examens est identique. Un dispositif spécifique a été mis en place pour accompagner les spécialistes des sports d'hiver (84 étudiants). L'accompagnement pédagogique est organisé à partir des contraintes sportives ou artistiques, et non l'inverse.

Ces étudiants bénéficient également d'un accompagnement sportif sur le campus et d'un accès à des équipements mutualisés. Ils peuvent bénéficier sur place d'un accompagnement médical, paramédical (soins de récupération), et social (accès au logement, bourses...).

Les publics à besoins spécifiques ont été intégrés dans le projet d>IDEX de Grenoble : il s'agit de répondre aux besoins dans le cadre

d'une mission de service public, mais aussi d'une volonté politique des instances de gouvernance de la COMUE et de l'UGA. Cette politique contribue en particulier à l'attractivité internationale du site, avec l'accueil de sportifs internationaux par exemple. Au niveau régional, on observe une spécialisation par discipline sportive de chaque site, avec un positionnement fort de Grenoble sur les sports d'hiver

Sur la question du handicap, 1196 étudiants sont concernés au sein de la COMUE. Parmi eux, on compte beaucoup de troubles DYS, mais aussi 300 étudiants avec un handicap lourd ou complexe qui ont besoin d'un accompagnement renforcé

Ces statuts particuliers ne semblent pas procurer un avantage déterminant sur le marché du travail, mais ils permettent de développer des compétences spécifiques (engagement, écoute ...)

Une harmonisation régionale des politiques d'accompagnement pourrait être envisageable, en particulier pour les sportifs de haut niveau : la Direction régionale de la jeunesse et des sports pourrait par exemple coordonner et organiser la complémentarité entre les sites.

Olga a suivi un IUT de Physique puis a intégré l'INPG. Elle bénéficie d'un aménagement personnalisé en tant que musicienne de haut niveau. Ses examens sont par exemple décalés pour tenir compte de ses contraintes.

Son statut d'artiste de haut niveau lui permet « de trouver un équilibre entre activités artistiques et études supérieures ». Selon elle, « il n'y a pas de lien direct entre les disciplines universitaires et artistiques, mais des valeurs communes comme le dépassement de soi »³⁴

³³ Audition de Philippe Giroud, Directeur du Service des Publics à Besoins Spécifiques (SPBS) de l'UGA, le 10 avril 2019

³⁴ Témoignage recueilli à Grenoble, le 10 avril 2019



A Clermont-Ferrand, l'Université a mis en place depuis la rentrée 2017-2018 plusieurs statuts valorisant l'engagement étudiant : étudiant associatif, étudiant artiste, Sportif de Haut et Bon Niveau, engagement à servir dans la réserve, et sapeur-pompier plus récemment.³⁵

Ces statuts spécifiques ouvrent des droits pour les étudiants, dans le cadre d'un contrat pédagogique propre à l'UCA. Le statut « d'étudiant responsable associatif » permet par exemple de suivre des formations spécifiques. Les compétences acquises dans le cadre d'un engagement associatif sont également valorisées dans la scolarité, ce qui permet aux étudiants de dégager du temps pour s'occuper d'une association.

Quant au statut d'étudiant artiste, il permet par exemple de mener en parallèle des études à l'université et une formation au conservatoire.

L'enjeu pour l'Université est aujourd'hui d'une part, de valoriser plus largement l'engagement, et d'autre part, d'évaluer réellement les compétences acquises à travers cet engagement.

Les appels à projets, notamment ceux issus du PIA, sont un moteur de transformation majeure dans les territoires, actuellement à l'échelle de chaque site universitaire : il est nécessaire de diffuser ces initiatives dans l'ensemble des territoires et du tissu de l'enseignement supérieur, afin de mettre en relation chaque étudiant avec l'offre de formation régionale.

► Préconisation 3

Améliorer les conditions de réussite en cycle de licence

Le CESER préconise de mettre en place les conditions d'un accompagnement renforcé et

généralisé grâce à la création du Centre régional des compétences et des métiers : orientation, réorientation et reprise d'études. Il s'agit de créer un dispositif d'accompagnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, avec un lien renforcé formation/métier/employeur, en s'appuyant sur les initiatives existantes dans certains sites universitaires (Clermont-Ferrand, Grenoble...).

Le CESER préconise que soit mieux prise en compte la question du décrochage post-bac, à travers un dispositif régional adapté aux besoins des décrocheurs, permettant d'assurer le suivi de l'évaporation post bac et du décrochage universitaire. Ce dispositif aurait notamment pour missions d'améliorer le repérage des décrocheurs et de mobiliser le tissu associatif sur cet enjeu à travers un appel à projets.

Dans ce cadre, la Région pourrait développer son implication dans les projets « Nouveaux cursus universitaires » (NCU) portés par les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'objectif d'améliorer leur coordination. Les établissements du supérieur doivent s'appuyer sur les bonnes pratiques identifiées dans chaque site pour que le suivi de la réussite en post bac fonctionne et se diffuse dans un réseau comprenant l'ensemble des établissements de la région, avec pour objectifs :

- D'assurer les conditions de réussite de tous les étudiants en cycle de licence, dès la première année.
- De personnaliser les parcours pour s'adapter aux profils des étudiants, de flexibiliser l'offre.
- D'aller vers les étudiants sortis des parcours pour leur apporter des réponses appropriées.

La massification de l'enseignement supérieur implique également d'améliorer l'anticipation des mutations de l'emploi (cf préconisation 6).

La Région pourrait aussi inciter les établissements à mieux coordonner et à harmoniser les statuts d'étudiants à besoin spécifique : étudiants salariés, sportifs de haut niveau, responsables associatif, entrepreneurs, artistes...

► Préconisation 4

Améliorer les conditions de santé des étudiants

Le CESER préconise d'étendre l'accès à la santé (droits, prévention, soins) à l'ensemble des étudiants post-bac, à travers plusieurs initiatives coordonnées par l'Agence Régionale de Santé :

- Généralisation des Centres de santé dans les sites universitaires, sur le modèle de Grenoble et Clermont-Ferrand.
- Création de réseaux de soins universitaires pour faciliter l'accès à la santé dans les sites délocalisés, en partenariat avec les professionnels de santé.
- Déclinaison du projet régional de santé pour le public étudiant (prévention, accès aux soins...) et mobilisation de l'Observatoire régional de la santé sur cet enjeu à travers la production d'études spécifiques.
- Participation des établissements aux Contrats locaux de santé portés conjointement par les collectivités locales et l'ARS.
- Prise en compte des enjeux de santé spécifiques aux étudiants internationaux.

³⁵ Audition de Guillaume Ourties, Vice-Président délégué à la vie étudiante, le 16 mai 2018



Renforcer les liens enseignement supérieur / filères métiers

« Après les études, quel métier, quel poste ? »

« Comment reprendre des études au cours de ma vie professionnelle ? »

Face à des difficultés persistantes sur le marché du travail, et sans tomber dans une adéquation systématique entre formation et emploi, l'offre de formation régionale peut encore évoluer dans son lien au territoire et aux métiers. Les initiatives locales sont nombreuses et souvent exemplaires pour faciliter ces rapprochements, elles mériteraient de se développer dans un cadre régional.

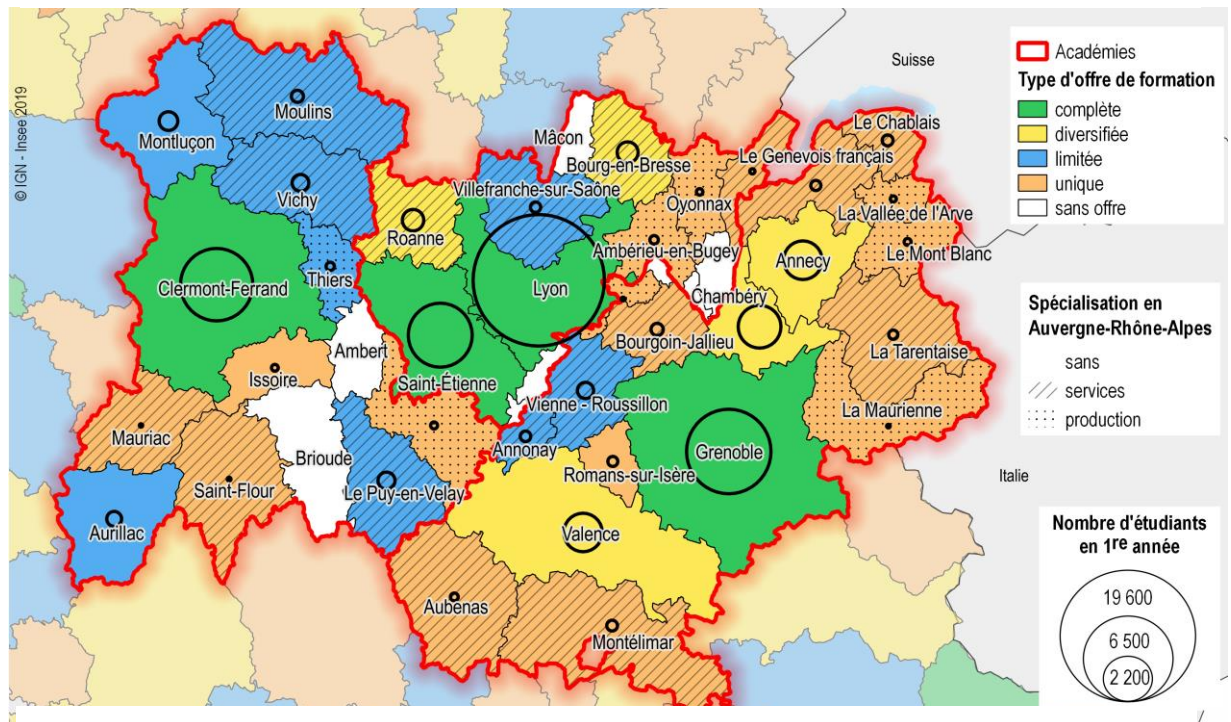
La relation emploi/formation peut être abordée à travers différents regards :

- Pour les jeunes, il s'agit d'apporter des réponses adaptées aux nouvelles générations, qui manifestent des attentes plus « utilitaristes » à l'égard de leur formation. Il est essentiel de rester à l'écoute des aspirations de ces générations à l'égard du monde du travail.
- Pour les employeurs, il est essentiel d'avancer sur la question des difficultés de recrutement et de l'adaptation des compétences aux besoins non pourvus.
- Pour les établissements, l'enjeu est de concilier la transmission des valeurs socles dans les différents domaines de formation et la préparation aux nouveaux besoins du monde du travail.

L'offre de formation de la région Auvergne-Rhône-Alpes est structurée autour de quatre grands pôles pluridisciplinaires : Lyon/Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Grenoble/Valence, et Chambéry/Anecy³⁶.

- 4 zones disposent une offre complète de formation et rassemblent 79% des étudiants de 1^{ère} année de la région : Lyon, Grenoble, St-Etienne, et Clermont-Ferrand
- 5 zones proposent une offre diversifiée, même si elles n'offrent pas toutes les filières universitaires : Valence, Chambéry, Anecy, et dans une moindre mesure, Roanne et Bourg-en-Bresse.
- 9 zones proposent dans tous les cas des STS ainsi que des formations de proximité (IUT, CPGE), ce qui représente 4% des étudiants de 1^{ère} année.
- 16 zones proposent exclusivement des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) : ces zones représentent 3% des étudiants de 1^{ère} année.

Diversité de l'offre de formation et nombre d'étudiants en 1^{ère} année par zone d'emploi



Note de lecture : l'offre de formation est estimée par le nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année d'étude supérieure. L'offre est « complète » lorsque toutes les formations sont disponibles, « diversifiée » lorsqu'au moins une filière universitaire (hors santé) et plusieurs de proximité sont proposées. L'offre est « unique » si seuls des STS existent, « limitée » lorsqu'aucune filière universitaire n'est représentée.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité - 2015
(Extrait de l'étude INSEE/CESER avril 2019)

³⁶ Les éléments présentés dans ce paragraphe sont issus de l'étude INSEE/CESER d'avril 2019

Par ailleurs, l'étude INSEE/CESER d'avril 2019 révèle que la spécialisation des STS et IUT, entre services ou production, coïncide bien avec le profil socio-économique de la région.

Les zones proposant majoritairement des filières « production » sont des zones industrielles comme la Maurienne, la Vallée de l'Arve ou Oyonnax. Les filières « services » sont davantage présentes dans les zones touristiques comme la Tarentaise ou dans les zones qui connaissent un vieillissement de la population (Bourgoin-Jallieu, Aubenas...).

Cette grande diversité et cette très bonne répartition de l'offre de formation en région Auvergne-Rhône-Alpes sont des atouts indéniables pour le développement socio-économique des territoires qui la composent. Des marges de progrès existent néanmoins dans le lien entre territoire, métier, et formation, au regard notamment des difficultés de recrutement constatées.

Un système éducatif interrogé sur son lien au monde du travail

Les auditions et déplacements réalisés par le CESER ont montré que la coordination entre les entreprises et les universités restait encore trop faible pour définir les formations. **Les difficultés de recrutement constatées dans la région incitent à faire progresser l'adéquation entre compétences et besoin d'emploi sur le marché du travail.**

Le diagnostic partagé dans le cadre du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de

l'Orientation Professionnelle) de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2018-2021 soulignait cet enjeu : **sur 211 000 projets de recrutements envisagés par les employeurs régionaux en 2016, 35% étaient jugés difficiles.** Les besoins sont particulièrement importants dans le tertiaire : sanitaire et social, commerce, transport logistique, et sécurité. Dans l'industrie, des tensions existent sur certains métiers liés aux spécificités régionales : production, maintenance des installations et métallurgie. De plus, de nombreux départs à la retraite sont à prévoir dans certains secteurs : agents d'entretien, aides à domicile, enseignants, aides-soignants, infirmiers...

On observe également une méconnaissance de l'employabilité des formations par les étudiants et un déterminisme social dans leurs choix. Une étude réalisée par Ipsos pour Wise, en février 2019 révèle que **les Français sont les plus critiques envers le système éducatif : ils sont seulement 37% à estimer que le système éducatif les prépare bien à entrer dans le monde du travail**, suivis des Britanniques (43 %) et des Espagnols (44 %). Seule une majorité, en Belgique (59 %) et en Allemagne (54 %), pensent être bien préparés.

Par ailleurs, une majorité de jeunes (62% en France) estiment que les employeurs accordent trop d'importance aux diplômes. Ils considèrent aussi que les compétences non techniques et savoir-être (soft skills) ne sont pas assez pris en compte par les recruteurs : 57 % des jeunes Européens sont de cet avis (61 % en France et 60 % en Espagne).³⁷

En France, les formations professionnalisantes sont inégalement valorisées auprès des étudiants. Elles sont par ailleurs peu coordonnées entre elles (BTS, IUT, Licence Pro...) ce qui nuit à la lisibilité des parcours de formation. La sensibilisation à l'entrepreneuriat est encore trop réservée à certains niveaux et types de formation. L'enseignement supérieur français se caractérise aussi par un faible développement de la formation tout au long de la vie.

Une anticipation de l'avenir trop peu structurée

Les nouveaux besoins doivent être mieux anticipés pour les métiers du futur : numérique, industrie du futur, biotechnologie... Par ailleurs, les mutations des métiers en cours s'accroissent. La création de formations nouvelles en collaboration avec les milieux professionnels peut être envisagée :

- au niveau master / doctorat pour anticiper la transformation des environnements professionnels : numérique, usine du futur, intelligence artificielle...
- au niveau BTS, IUT pour créer de nouvelles spécialités intégrant les compétences techniques nécessaires à l'évolution des activités.

On constate un manque de lisibilité dans les universités sur cette transition et une implication inégale des acteurs économiques.

³⁷ Etude complète : https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2019-02/wiseparis_etude_fr_.pdf

► Le rôle des Pôles de compétitivité à travers l'exemple de ViaMéca

Le pôle ViaMéca est spécialisé dans la conception, la production et l'intégration de systèmes mécaniques intelligents. Les pôles de compétitivité ont un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la formation³⁸.

La question des ressources humaines est en effet au cœur des préoccupations des entreprises adhérentes :

- Difficulté de recrutement en raison du manque d'attractivité du secteur.
- Difficulté à intégrer et fidéliser des nouveaux arrivants.

Les petites entreprises innovantes (PEIV) sont en particulier confrontées à des difficultés de recrutement d'ingénieurs et de techniciens qualifiés.

L'objectif du pôle est de rapprocher entreprises, recherche et formation : 24 formations ont été labellisées ou soutenues depuis 2005, du niveau bac Pro au niveau bac +8. Il s'agit par exemple de modules de formation spécifiques sur la fabrication additive ou de formations pour les acteurs de l'industrie. Le pôle soutient aussi des initiatives de type campus des métiers et des qualifications (aéronautique), avec une place importante pour les sciences humaines et sociales dans une approche transversale avec les sciences de l'ingénieur. La transversalité disciplinaire et la transversalité régionale, entre les sites, sont des éléments essentiels de réussite.

En matière d'observatoire et d'analyse prospective de la filière, le pôle est impliqué dans 3 domaines d'excellence de la SRI-SI (Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente), dont « industrie du futur ». La filière mécanique est relativement peu structurée pour traiter des enjeux emploi/formation, et les pôles ne disposent pas de moyens suffisants pour assurer ces missions seuls.

Les voies de progrès identifiées par le pôle en matière de collaboration entre filière et formation sont les suivantes :

- Voir se développer une logique de collaboration et complémentarité entre organismes.
- Améliorer l'image des formations universitaires à fort potentiel et du docteur en entreprise.
- Travailler de concert sur l'image des métiers.
- Rendre le paysage plus lisible.
- Pour le pôle, reprendre le sujet labellisation en incitant les organismes de formation à travailler leurs états des lieux et à mieux travailler le marketing des formations.

En matière d'orientation post-bac et de parcours, les initiatives sont nombreuses et les progrès sont notables, avec une implication croissante de l'Education nationale sur ces sujets. **Néanmoins, les projets reposent encore très souvent sur des initiatives individuelles. La forte dynamique constatée ne permet pas encore de répondre de manière satisfaisante à la massification de l'enseignement supérieur.** De plus, le volet formation

est peu présent dans la labellisation de la phase 4 des pôles de compétitivité.

► L'implication des grandes entreprises à travers l'exemple de Limagrain

Les grandes entreprises comme Limagrain ont de nombreuses attentes et prennent l'initiative en matière d'orientation, de réussite et d'insertion.³⁹

Elles constatent tout d'abord une mauvaise connaissance des métiers de l'entreprise : il est essentiel de mieux les faire connaître, car ils ne sont pas seulement dans l'agriculture, il y a aussi des besoins en production et en industrialisation. Le développement de l'employabilité des salariés est également une préoccupation importante pour promouvoir l'évolution interne ou externe.

L'entreprise participe ponctuellement à des salons et organise des sessions de découverte de l'entreprise. Elle accueille régulièrement des stagiaires et des alternants. Un système d'accueil plus régulier en entreprise pour les élèves (une demie journée par mois sur un an par exemple) pourrait être positif. Il s'agit aussi de rendre les métiers plus concrets à travers la réalisation de vidéos, et de s'appuyer sur des tests de personnalité pour les élèves, de type MBTI.

Le système scolaire est orienté vers l'acquisition de savoirs, avec une approche très variable sur la question du savoir être et du respect des règles du jeu collectives.

³⁸ Audition de Monsieur Alain MARTEL, administrateur de Viaméca et de Madame Marie-Odile HOMETTE, directrice, le 10 octobre 2018

³⁹ Audition de Madame Annick BRUNIER, administratrice de la Coopérative Limagrain, et de Madame Valérie MAZZA, directrice des affaires scientifiques et de l'innovation, le 10 octobre 2018

On observe également un décalage entre l'image et la réalité du monde de l'entreprise : Limagrain porte par exemple des valeurs de collaboration, d'engagement, et d'esprit d'initiative. L'entreprise recherche des profils diversifiés, si possible internationaux, ou possédant des compétences spécifiques, grâce à des formations mises en place en partenariat avec l'université de Clermont-Auvergne. Les attentes en matière de savoir être sont importantes, en particulier la capacité des candidats au goût de l'effort, à la gestion et la médiation des désaccords.

Limagrain est engagé dans plusieurs projets : sur les aspects industriels du Hall 32 à Clermont-Ferrand, dans le dispositif Accrosiences visant à promouvoir les métiers scientifiques, immersion d'enseignants chercheurs en entreprise initiée par Michelin. L'entreprise est aussi impliquée dans la gouvernance d'établissements de formation ou d'organismes : SIGMA, ESC, VétagroSup, Fondation universitaire, projet CAP 20-25 de l'Université Clermont-Auvergne...

Elle souhaite développer les passerelles avec l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier pour renforcer le lien des Sciences Humaines et Sociales dans des domaines de compétences utiles à l'entreprise : droit, gestion...

La collaboration scientifique et l'implication des grands groupes sont particulièrement renforcées sur le site de Clermont-Ferrand. Il demeure cependant des marges de progrès sur la formation : les enseignants du secondaire et du supérieur restent les principaux médiateurs de la relation avec l'entreprise. Si les compétences en SHS intéressent aussi les entreprises, il leur

est parfois difficile de trouver le bon interlocuteur au sein des facultés.

► Un projet de territoire à travers l'exemple de la Cité du Design de Saint-Etienne

L'ESADSE (École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne) est un établissement public qui regroupe l'École d'art, pour le volet formation, et la Cité du Design, pour le volet action économique et lien avec les entreprises : l'objectif est de disseminer le design dans le tissu économique.⁴⁰

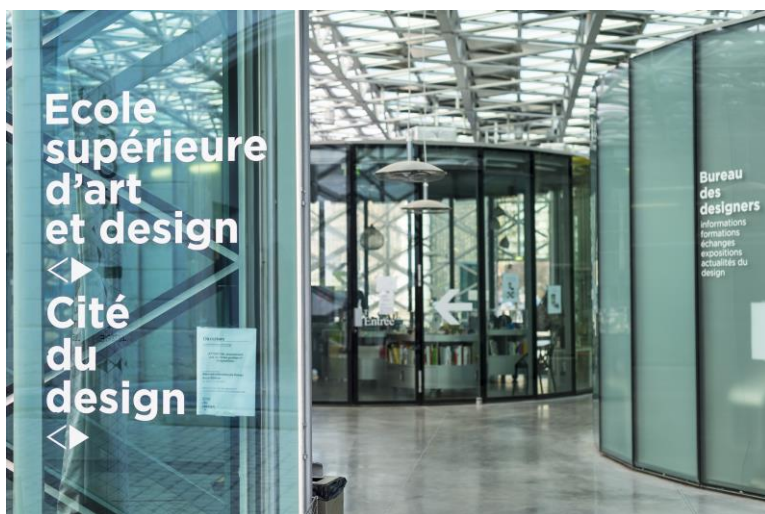
La métropole de Saint-Etienne a choisi le design comme levier de renouvellement de son tissu économique et industriel. Elle finance aujourd'hui l'ESADSE à hauteur de 70%.

Les écoles d'art territoriales ont été créées au XIXème siècle pour répondre aux besoins de l'industrie locale (en matière de décoration par exemple). L'ESADSE accueille une activité de recherche-crédation importante, en lien avec les besoins des entreprises locales

exprimés sous la forme de cahier des charges. La création est appliquée à un contexte de production (Exemple : création de mobilier urbain).

S'agissant de la professionnalisation des étudiants, des modules sont proposés en fin d'études sur des thèmes comme « créer son réseau », à destination des artistes et designers. La professionnalisation des élèves s'appuie tout au long du parcours sur les enseignements qui sont majoritairement assurés par des professionnels en activité. Il s'agit pour les étudiants « d'inventer les métiers de demain » car il n'y a pas de certitudes sur les statuts de l'emploi, sur les nouveaux métiers. Il s'agit d'être en capacité de se saisir des opportunités. Un accent particulier est mis sur la transdisciplinarité, notamment dans le domaine de la recherche.

L'ESADSE a entrepris une politique de diversification de ses liens avec les lycées du territoire pour faire évoluer les représentations sur la filière culturelle. L'École a aussi la possibilité de recruter à un niveau infra-bac. 30% des étudiants sont issus d'Auvergne-Rhône-Alpes,

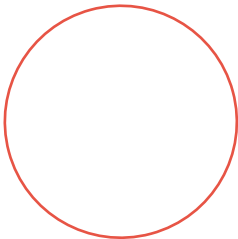


⁴⁰ Les membres de la commission ont été accueillis par Mme Claire Peillod, directrice de l'ESADSE, le 12 décembre 2018, M. Thierry Mandon, directeur de la Cité du design, étant retenu par un déplacement

5% sont issus de la métropole stéphanoise, et 10% d'étudiants sont internationaux.⁴¹

Des dispositifs ont été mis en place pour encourager le maintien des étudiants sur le territoire après leurs études : ateliers d'artistes, pépinières la ville de Saint-Etienne offre des possibilités de locaux associatifs à faible coût.

Le projet de la Cité du design de Saint-Etienne a été initié en s'appuyant sur les spécificités territoriales de Saint-Etienne. Le fait métropolitain, qui génère une agrégation de l'excellence, doit inciter les territoires périphériques à se différencier, en valorisant leurs atouts.



Des initiatives nombreuses mais locales

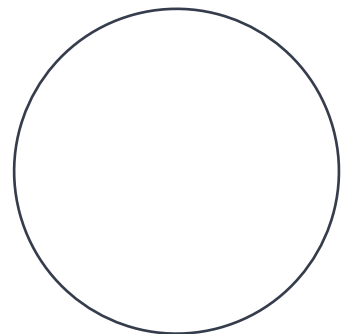
La région compte plusieurs Contrats d'objectifs Emploi Formation (COEF), négociés dans certaines filières d'activité. Ils s'appuient sur la réalisation d'un diagnostic sectoriel permettant d'analyser les évolutions de l'emploi, des métiers et des besoins de formation d'un secteur à moyen terme. Ils peuvent aboutir à développer des actions communes aux branches et aux pouvoirs publics, comme pour le COEF de la filière des industries de santé signé le 8 février 2019.

Dans ce secteur, un diagnostic prospectif a été réalisé pour identifier les impacts du développement des biotechnologies, de la transformation digitale, de l'évolution technologique des dispositifs médicaux et de l'accentuation des exigences réglementaires, ainsi que les enjeux de la recherche et du développement et de la production. Ces transformations nécessitent des réponses en termes de besoins en compétences, de formation et d'emploi.⁴²

Au niveau local, on relève de nombreuses initiatives visant à rapprocher les universités du monde économique : Club d'entreprises, initiatives des organismes consulaires ou d'organisations professionnelles comme la CPME Savoie Isère (« Faites de l'entreprise »), dispositif « Toc toc job » animé par le club des entreprises des IUT de Grenoble...

Parmi celles-ci, le Club des entreprises de l'Université de Savoie/Mont Blanc constitue un modèle pour de nombreuses universités françaises. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale de l'université Savoie-Mont Blanc, et de son action « Nouveau Cursus Universitaire : @spire ».

Ce Club est le résultat d'une longue aventure, un modèle construit par étapes depuis 30 ans⁴³. Son objectif était prioritairement de répondre aux difficultés de recrutement constatées en Savoie et Haute-Savoie. La réalisation du projet s'est appuyée sur la volonté des acteurs locaux de répondre aux besoins du territoire, et sur l'adhésion des partenaires académiques, politiques et économiques. Le Club des entreprises regroupe aujourd'hui les sept unités de formation de l'Université de Savoie, mais il ne s'agit pas pour autant d'un club de services aux entreprises.



⁴¹ www.esadse.fr

⁴² http://www.via-competences.fr/medias/fichier/v-08-02-19-texte-coef-ids-compressed_1553160364253-pdf?INLINE=FALSE

⁴³ Audition de Mme Virginie Reitzer, déléguée générale, et de M. Claude Deffaugt, ancien Président, le 13 février 2019

C'est un réseau collaboratif au bénéfice des étudiants et des entreprises, qui permet de connecter le monde de l'entreprise et de l'université dans un cadre institutionnel : le Président de l'Université et le Président du Club des entreprises forment un tandem dans le cadre d'une stratégie différenciante.

Avec un budget de 500 000 €, le modèle économique est en évolution permanente. C'est une association d'intérêt général et les services rendus sont donc gratuits. Les 3 principales missions du Club sont :

- Concevoir de nouvelles formations dans le cadre des Conseils de perfectionnement : le Club permet de communiquer auprès des professionnels du territoire.
- Favoriser les stages et l'insertion des étudiants.
- Organiser des événements de rapprochement université/entreprises.

Si le modèle est bien adapté aux caractéristiques de la Savoie, il n'est pas forcément reproductible à l'identique sur tous les sites. Chaque territoire génère un modèle spécifique, et le Club des entreprises de l'Université de Savoie peut être considéré comme un prototype sur lequel d'autres sites peuvent s'appuyer.⁴⁴



IUT Annecy

⁴⁴ <https://www.club-entreprises.univ-smb.fr/>

Nouveau cursus universitaire (NCU FlexiTLV)

« La formation sur mesure tout au long de la vie orientée compétence » - Université Grenoble Alpes

Objectif : Adapter l'offre de formation universitaire aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle :

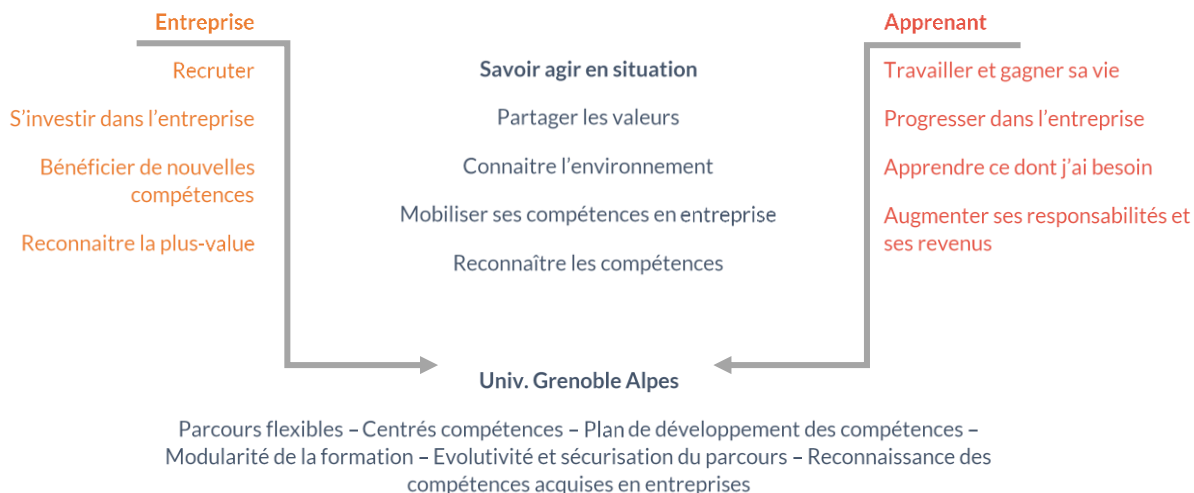
- Rendre possibles et naturels des parcours flexibles, orientés compétences et conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification pour tous les usagers (Formation initiale et formation continue).
- Mettre en place une voie nouvelle liant apprenants, entreprises et branches professionnelles de façon à promouvoir, au même rang que d'autres parcours, une nouvelle façon de se former à haut niveau tout au long de la vie.
- Penser et structurer l'évaluation en prenant en compte les situations de travail, et l'activité professionnelle.

Un nouveau paradigme qui consiste à casser la barrière historique entre formation initiale et formation continue :

- Formation initiale : je fais des études longues, puis je m'insère dans une organisation de travail.
- Formation continue : je suis en « entreprise », je fais des stages courts pour acquérir de nouvelles compétences ou je reviens faire un cycle complet pour acquérir un diplôme.

Il s'agit de proposer une vision mixte et flexible de la formation tout au long de la vie, reposant sur un engagement tripartite :

Des ambitions communes Apprenant / Entreprise / Université



Source : Marc Oddon, COMUE UGA

Des initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat

► Le Programme PEPITE

Les PEPITE sont les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Ces pôles ont été créés à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour favoriser l'esprit d'entreprendre et accompagner les projets de tous les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Le dispositif PEPITE est basé sur un double tutorat (référént pédagogique et acteur du monde socio-économique) permettant d'accompagner les projets d'entrepreneuriat étudiant. Il permet également de substituer le stage de fin d'année par une période dédiée au projet entrepreneurial.⁴⁵

C'est un sas entre l'école et la vie en entreprise, qui permet un passage en douceur du statut étudiant à celui d'entrepreneur. Si la période d'incubation peut être relativement courte, elle permet cependant de fixer des jeunes entrepreneurs en région.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte trois pôles labellisés PEPITE :

- PEPITE oZer pour la Communauté Université Grenoble Alpes.

- PEPITE BeeLYS pour l'Université de Lyon.
- Clermont Auvergne PEPITE.

La collaboration des trois grands sites universitaires de la région sur le programme PEPITE consiste actuellement à des échanges de bonnes pratiques et à une spécialisation disciplinaire. La taille des sites et de leurs incubateurs sont très variables, mais le lien au territoire reste indispensable. Un projet d'observatoire régional est piloté à Lyon par BEELYS, pour mieux connaître les parcours des étudiants entrepreneurs.

► Un exemple d'incubateur : « Manufactory » de l'Université Jean Moulin (Lyon)

L'Université Lyon 3 propose une offre originale d'accompagnement à la création d'entreprise. C'est une offre complémentaire à celle proposée par les pouvoirs publics et par les incubateurs privés, qui nécessite de répondre à des critères précis d'éligibilité ou de statut.⁴⁶

Le rôle de l'université est de s'intéresser :

- aux étudiants qui ont un projet de création d'entreprise au sein de l'université.
- aux étudiants qui ne sont pas ou peu sensibilisés à l'entrepreneuriat.
- aux usages et pas seulement aux connaissances.

Il s'agit donc essentiellement de sensibiliser les personnels et les étudiants sur la question de l'entrepreneuriat.

L'incubateur de l'université Jean Moulin a été créé en 2012 : c'est une mission « optionnelle » pour l'université, qui a bénéficié indirectement de ressources du Conseil régional, à travers le financement de stages. 150 entrepreneurs ont été accompagnés, débouchant sur la création de 60 entreprises et 200 emplois. L'accompagnement ne débouche pas systématiquement sur la création d'entreprise. La demande d'accompagnement étant supérieure aux moyens dont dispose l'incubateur, la phase de sélection des projets constitue une étape importante.⁴⁷

Ces projets sont essentiellement portés par des étudiants issus de l'université Lyon 3 (60 à 70%). Il s'agit dans certains cas d'aider des étudiants « à ne pas créer ». Il n'y a pas d'intéressement financier pour l'incubateur dans les projets accompagnés. L'accompagnement s'appuie sur une communauté à taille humaine, un engagement par le bénévolat, et un « esprit de promo », d'entraide entre porteurs de projet.

L'intérêt de l'incubateur est le rapprochement entre des étudiants entrepreneurs et des enseignants chercheurs sur des projets communs, dans une logique d'écosystème qui permet de mettre en lien des porteurs de projet.

L'incubateur de Lyon 3 et l'incubateur de l'Université de Lyon « Beelys » sont complémentaires, avec des échelles différentes (30 dossiers accompagnés chaque année à Lyon 3

⁴⁵ Ces éléments ont été présentés par Mme Hélène Marian, responsable du programme Pépité Clermont Auvergne, le 16 mai 2018

⁴⁶ Audition de M. Stéphane Marion, Maître de conférences à l'IAE, et de M. Pierre Poizat, responsable de l'incubateur, le 14 novembre 2018

⁴⁷ Les présentations des projets incubés à Lyon 3 sont disponibles sous les liens suivants :

- Projets incubés en 2017/2018 : <http://www.incubateurmanufactory.fr/cat/les-promotions-2017-2018/>

- Projets incubés depuis 2013 : <http://www.incubateurmanufactory.fr/les-projets-de-lincubateur/>

contre 300 par an à Beelys). Des petites structures sont nécessaires pour accompagner au mieux les étudiants.

Il serait nécessaire de développer des incubateurs dans chaque antenne universitaire. Compte tenu de la forte attractivité des grands sites universitaires, une intention politique peut s'avérer nécessaire pour soutenir un retour aux territoires des créateurs d'entreprises. C'est la ressource qui attire prioritairement les créateurs d'entreprises (investisseurs...). Le succès d'un incubateur est lié à l'environnement, à une masse critique qui est davantage présente dans les métropoles. Il est ensuite possible d'implanter une entreprise dans d'autres territoires, mais un réceptacle local est nécessaire.

La coordination régionale de ces différents dispositifs est aujourd'hui essentielle pour dynamiser l'écosystème régional de l'innovation.

► **Préconisation 5** **Faire du développement de la formation tout au long de la vie un levier de réussite**

Pour répondre au retard de l'enseignement supérieur français dans le domaine de la formation tout au long de la vie, **le CESER préconise que les établissements d'enseignement supérieur organisent davantage la continuité des parcours de formation et des parcours professionnels, en facilitant et en valorisant les allers-retours entre situation de travail et de formation, en particulier dans le cas des reprises d'étude.**

Le CESER incite également les établissements d'enseignement supérieur à adapter leur offre de formation tout au long de la vie aux besoins des actifs :

- En développant une offre de formation tout au long de la vie portant sur l'acquisition de compétences à la fois techniques et générales (« softskills », numérique...).
- En répondant mieux à la demande en matière de formations en alternance tout au long de la vie : c'est un outil à fort potentiel de développement, en particulier dans des domaines comme les Sciences Humaines et Sociales. C'est une relation vertueuse à soutenir, dans une logique de parcours de formation tout au long de la vie pour les étudiants.
- En développant le rôle des Conseils de perfectionnement, avec une implication renforcée des employeurs pour élaborer l'offre de formation et favoriser sa professionnalisation.

Les Centres des compétences et des métiers pourraient jouer un rôle essentiel pour initier ces projets à partir du territoire.

► **Préconisation 6** **Anticiper et prévoir les mutations : massification du supérieur, évolution des métiers et des technologies, transition environnementale...**

Le CESER préconise la création de la mission prospective pérenne associant experts et acteurs socio-économiques au sein du Centre régional des métiers et des compétences, dans l'objectif d'anticiper et de développer une vision prospective sur les mutations auxquelles doit répondre l'enseignement supérieur.

Cette mission pourrait en particulier s'emparer des enjeux suivants :

- Les effets de la massification de l'enseignement supérieur sur l'emploi.
- La prise en compte des grandes mutations technologiques et sociétales observées : numérique, développement durable...
- La définition des formations nécessaires aux métiers du futur.

Cette mission devra s'appuyer sur la contribution des établissements d'enseignement supérieur, des filières ou des branches (COEF), des syndicats d'employeurs et de salariés, des laboratoires de recherche, des pôles de compétitivité...



Les préconisations du CESER

UN CENTRE RÉGIONAL DES COMPÉTENCES ET DES MÉTIERS

4 AXES STRATÉGIQUES :

► **Axe 1:**

Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional

► **Axe 2:**

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

► **Axe 3:**

Accompagner la réussite

► **Axe 4:**

Renforcer les liens enseignement supérieur / filières métiers



Les préconisations du CESER

Créer un centre régional des compétences et des métiers, et mieux accompagner l'étudiant

Le CESER préconise que la Région impulse en partenariat avec les acteurs académiques, les établissements et les collectivités locales, la création et le déploiement d'un Centre régional des compétences et des métiers. Les constats de ce rapport montrent une double nécessité pour répondre au besoin d'assurer l'équité territoriale en donnant à tout étudiant sa chance de réussir :

- formaliser à l'échelle des décideurs académiques, territoriaux et économiques, un cercle permanent de réflexion, de prospective, et de coordination des projets en matière d'accompagnement et de réussite étudiante,
- déployer des services d'accompagnement de l'étudiant harmonisés et coordonnés, accessibles en tout espace universitaire de la région.

L'existence de ce Centre régional des compétences et des métiers ne nécessiterait pas d'imaginer d'espaces nouveaux dans les sites universitaires. Il pourrait assurer la coordination de l'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes par une mise en réseau des pôles universitaires et des services existants, une structuration coordonnée des décideurs, et la création de services lorsqu'ils n'existent pas.

Souvent évoquée, difficile à réaliser dans le contexte actuel de la création des regroupements universitaires, cette coordination est pourtant d'autant plus nécessaire que la dynamique de l'offre de formation et du tissu économique de la région est à même de permettre à tout étudiant de réussir. Cohérent avec les objectifs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), les nouvelles compétences régionales en matière d'information sur les métiers, et le projet de création d'une agence régionale de l'orientation, le Centre régional des compétences et des métiers serait un moyen

d'assurer une orientation suivie et coordonnée sur le plan territorial⁴⁸. Il répondrait aux besoins suivants :

- réunir régulièrement les décideurs politiques, académiques, et économiques dans une vision prospective régionale et programmer des services qui y répondent,
- présenter et faire connaître l'offre de formation dans toute la Région, au-delà des frontières académiques, et accompagner les lycéens, étudiants, salariés dans la définition de leur projet d'études,
- accompagner tous les parcours : réorientation, décrochage, césure, reprise d'études, articulation formation initiale et formation continue, validation des acquis de l'expérience... et les situations particulières (sportifs, artistes, responsables associatifs, salariés...),
- informer sur les métiers possibles à l'issue d'une formation : compétences, pré-requis, évolution professionnelle, rémunérations... et accompagner l'étudiant vers l'emploi.

Si ces actions et ces services ne sont pas sans exister aujourd'hui dans les pôles universitaires de notre région, c'est dans une vision régionale et intersites qu'elle doit être désormais organisée, ce à quoi pourrait répondre le Centre des compétences et des métiers. Initié et animé par la Région, en lien avec le rectorat académique de région et les trois pôles universitaires (Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble), le Centre des compétences et des métiers pourrait se structurer comme un cercle des partenaires académiques, territoriaux et économiques de la région, tête de réseau de services mutualisés ancrés dans les campus universitaires, tous identifiables sous le terme de « Centre des compétences et des métiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes ».

⁴⁸ Cf avis du CESER sur la Stratégie régionale en matière d'orientation tout au long de la vie « L'orientation comme outil de développement économique et de réussite personnelle », mars 2019 et avis sur « la réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional », mai 2018



Axe 1

Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional

► *Préconisation 1 :* **Renforcer le système d'information et d'orientation pour faciliter les parcours**

L'échelle régionale est pertinente pour la présentation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur, comme le souligne la mobilité inter-site. **La Région est engagée dans la conception d'une plateforme numérique de type « market place » permettant de coordonner et rendre davantage lisible les ressources régionales en matière d'information et d'orientation, en partenariat avec le CARIF-OREF.**

Le CESER préconise d'intégrer à cet outil les fonctionnalités suivantes :

- Dans la présentation de l'offre de formation privée et publique, les établissements et organismes de formation doivent clairement indiquer le type de certification des diplômes proposés (diplôme d'Etat ou d'établissement).
- L'interactivité numérique doit permettre de présenter à l'utilisateur un ou plusieurs parcours adaptés à ses appétences, à son profil et à son projet, en présentant bien la diversité des types de formation et d'opérateurs qui les portent, ainsi que les coûts.
- Un outil unique avec plusieurs clés d'entrée selon les publics : lycéens, étudiants, personnes en reconversion professionnelle, professionnels... Cet outil numérique doit présenter l'offre de

formation tout au long de la vie. Il faut aussi s'appuyer sur les étudiants eux-mêmes, sur l'entraide entre étudiants, à travers la création de communautés spécifiques.

- Des informations doivent être données sur le panel des métiers, les débouchés, et les perspectives professionnelles des formations notamment au regard des enjeux territoriaux (métiers en tension...). Mettre à disposition les évaluations des établissements, la liste des entreprises partenaires, et les données disponibles sur l'insertion professionnelle dans le cadre de l'application de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE).

Cet outil doit également permettre de valoriser et de communiquer sur l'important potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne-Rhône-Alpes, première région française dans ce domaine après l'Ile-de-France.

Cette préconisation s'intègre dans la proposition de Centre des compétences et des métiers, qui permettra un accompagnement et un suivi personnel au long cours en complément de l'outil numérique.

Impulsion : Région, Etat

Partenaires : Etablissements, Via Compétences

Axe 2

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

► Préconisation 2 :

Organiser la continuité entre le secondaire et le supérieur

Au niveau académique :

- **Inciter les établissements scolaires à multiplier les rencontres entre élèves et monde professionnel, en variant les formats :** témoignages, forums, stages... Dès le collège et au lycée, mieux faire connaître aux élèves les filières technologiques et professionnelles de la région en lien avec les entreprises, et valoriser leur potentiel dans une logique de parcours de formation du niveau secondaire vers le supérieur.
- **Augmenter le soutien de la Région aux dispositifs de type « Cordées de la réussite », « Démo'campus » afin de lutter contre l'autocensure dans l'orientation et les parcours,** proposer des programmes pour élargir le recrutement des jeunes qui s'autolimitent, en s'appuyant sur les réseaux associatifs et professionnels.
- Pour répondre à la demande croissante des jeunes et des entreprises, **le CESER préconise que la Région poursuive un accompagnement des établissements du supérieur dans un déploiement significatif de leur offre de formation en alternance, dans toutes les disciplines, y compris les sciences humaines et sociales,** jusqu'au niveau doctoral en soutenant fortement le développement de Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE). Les Centres des compétences et des métiers permettraient ce rapprochement entre

l'offre et la demande d'alternance, à tous les niveaux du supérieur.

Au niveau de la mobilité intrarégionale des étudiants :

- **Répondre aux besoins de mobilité étudiante dans le cadre du prochain CPER (2021-2027), en s'appuyant notamment sur l'étude réalisée par l'INSEE et le CESER sur les mobilités des néo-bacheliers.** Plusieurs champs d'action du CPER peuvent y répondre : infrastructures de transports, bâtiments universitaires, logement étudiant... Dans le prochain Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, un dispositif de soutien financier aux mobilités étudiantes dans la région pourrait être prévu.
- **Veiller à la mise en place des dispositifs d'accueil adaptés aux publics à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement supérieur, en particulier pour les publics en situation de handicap.**
- **Augmenter le soutien à des dispositifs de type « STARTER » (Interface Université/Territoires) pour favoriser le lien qui peut perdurer entre l'étudiant parti étudier et son territoire d'origine :** stages, projets de recherche... Les Centres des compétences et des métiers pourraient jouer un rôle d'intermédiation.

Impulsion : Région, Etat

Partenaires : Etablissements, collectivités locales

Axe 3

Accompagner la réussite

► Préconisation 3

Améliorer les conditions de réussite en cycle de licence

Le CESER préconise de mettre en place les conditions d'un accompagnement renforcé et généralisé grâce à la création du Centre régional des compétences et des métiers : orientation, réorientation et reprise d'études. Il s'agit de créer un dispositif d'accompagnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, avec un lien renforcé formation/métier/employeur, en s'appuyant sur les initiatives existantes dans certains sites universitaires (Clermont-Ferrand, Grenoble...).

Le CESER préconise que soit mieux prise en compte la question du décrochage post-bac, à travers un dispositif régional adapté aux besoins des décrocheurs, permettant d'assurer le suivi de l'évaporation post bac et du décrochage universitaire. Ce dispositif aurait notamment pour missions d'améliorer le repérage des décrocheurs et de mobiliser le tissu associatif sur cet enjeu à travers un appel à projets.

Dans ce cadre, la Région pourrait développer son implication dans les projets « Nouveaux cursus universitaires » (NCU) portés par les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'objectif d'améliorer leur coordination. Les établissements du supérieur doivent s'appuyer sur les bonnes pratiques identifiées dans chaque site pour que le suivi de la réussite en post bac fonctionne et se diffuse dans un réseau comprenant l'ensemble des établissements de la région, avec pour objectifs :

- D'assurer les conditions de réussite de tous les étudiants en cycle de licence, dès la première année.
- De personnaliser les parcours pour s'adapter aux profils des étudiants, de flexibiliser l'offre.
- D'aller vers les étudiants sortis des parcours pour leur apporter des réponses appropriées.

La massification de l'enseignement supérieur implique également d'améliorer l'anticipation des mutations de l'emploi (cf préconisation 6).

La Région pourrait aussi inciter les établissements à mieux coordonner et à harmoniser les statuts d'étudiants à besoin spécifique : étudiants salariés, sportifs de haut niveau, responsables associatif, entrepreneurs, artistes...

Impulsion : Région, acteurs académiques

Partenaires : Etablissements, réseau associatif, fédérations sportives...

► Préconisation 4

Améliorer les conditions de santé des étudiants

Le CESER préconise d'étendre l'accès à la santé (droits, prévention, soins) à l'ensemble des étudiants post-bac, à travers plusieurs initiatives coordonnées par l'Agence Régionale de Santé :

- Généralisation des Centres de santé dans les sites universitaires, sur le modèle de Grenoble et Clermont-Ferrand.
- Création de réseaux de soins universitaires pour faciliter l'accès à la santé dans les sites délocalisés, en partenariat avec les professionnels de santé
- Déclinaison du projet régional de santé pour le public étudiant (prévention, accès aux soins...) et mobilisation de l'Observatoire régional de la santé sur cet enjeu à travers la production d'études spécifiques
- Participation des établissements aux Contrats locaux de santé portés conjointement par les collectivités locales et l'ARS.
- Prise en compte des enjeux de santé spécifiques aux étudiants internationaux.

Impulsion : Région, Etat

Partenaires : ARS, Etablissements, collectivités locales



Axe 4

Renforcer les liens enseignement supérieur/filières métiers

► Préconisation 5

Faire du développement de la formation tout au long de la vie un levier de réussite

Pour répondre au retard de l'enseignement supérieur français dans le domaine de la formation tout au long de la vie, le CESER préconise que les établissements d'enseignement supérieur organisent davantage la continuité des parcours de formation et des parcours professionnels, en facilitant et en valorisant les allers-retours entre situation de travail et de formation, en particulier dans le cas des reprises d'étude.

Le CESER incite également les établissements d'enseignement supérieur à adapter leur offre de formation tout au long de la vie aux besoins des actifs :

- En développant une offre de formation tout au long de la vie portant sur l'acquisition de compétences à la fois techniques et générales (« softskills », numérique...).
- En répondant mieux à la demande en matière de formations en alternance tout au long de la vie : c'est un outil à fort potentiel de développement, en particulier dans des domaines comme les Sciences Humaines et Sociales. C'est une relation vertueuse à soutenir, dans une logique de parcours de formation tout au long de la vie pour les étudiants.
- En développant le rôle des Conseils de perfectionnement, avec une implication renforcée des employeurs pour élaborer l'offre de formation et favoriser sa professionnalisation.

Les Centres des compétences et des métiers pourraient jouer un rôle essentiel pour initier ces projets à partir du territoire.

Impulsion : Région, Etat, Etablissements

Partenaires : Acteurs socio-économiques, partenaires sociaux

► Préconisation 6

Anticiper et prévoir les mutations : massification du supérieur, évolution des métiers et des technologies, transition environnementale...

Le CESER préconise la création de la mission prospective pérenne associant experts et acteurs socio-économiques au sein du Centre régional des métiers et des compétences, dans l'objectif d'anticiper et de développer une vision prospective sur les mutations auxquelles doit répondre l'enseignement supérieur.

Cette mission pourrait en particulier s'emparer des enjeux suivants :

- Les effets de la massification de l'enseignement supérieur sur l'emploi.
- La prise en compte des grandes mutations technologiques et sociétales observées : numérique, développement durable...
- La définition des formations nécessaires aux métiers du futur.

Cette mission devra s'appuyer sur la contribution des établissements d'enseignement supérieur, des filières ou des branches (COEF), des syndicats d'employeurs et de salariés, des laboratoires de recherche, des pôles de compétitivité...

Impulsion : Région

Partenaires : Etablissements, acteurs académiques, acteurs socio-économiques...



Conclusion

Avec près de 350 000 étudiants, l'enseignement supérieur et la recherche constituent des enjeux essentiels pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les nouvelles générations d'étudiants aspirent désormais à des parcours plus diversifiés, moins normés et plus efficaces pour conduire à l'activité professionnelle.

Pour y répondre, les établissements d'enseignement supérieur de notre région se montrent particulièrement dynamiques et innovants. Ces initiatives restent néanmoins insuffisamment identifiées pour l'étudiant de la Région et sa famille, et restent trop peu lisibles et coordonnées à l'échelle régionale.

Pour le CESER, la Région doit aujourd'hui s'emparer de ces initiatives et impulser une politique régionale pour l'étudiant, permettant de garantir des conditions de vie et de réussite à tous. Les moyens d'un accompagnement renforcé et harmonisé des parcours étudiants, à même de garantir les mêmes chances de réussite à l'ensemble des jeunes de la région doivent être mis en place. Dans ce cadre, la santé étudiante doit faire l'objet d'une action volontariste.

C'est en accompagnant les établissements d'enseignement supérieur dans l'anticipation des grandes mutations technologiques et sociétales, en fluidifiant les approches disciplinaires à l'échelle de son territoire que la Région pourrait y prendre part.

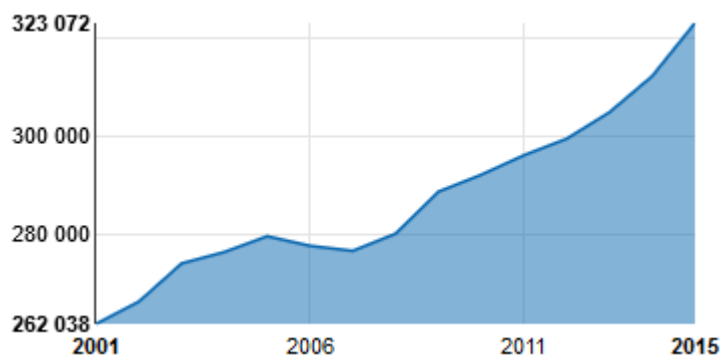
La proposition de création d'un Centre régional des compétences et des métiers, tête de réseau de la coordination territoriale pour l'orientation et le parcours d'études et d'insertion des étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes, constitue en réponse le point clé de ce rapport. A la suite de la mise en œuvre des politiques de site initiées par l'Etat, cet outil inter-sites permettrait à la Région d'impulser dès 2020 une nouvelle phase de collaboration entre les sites universitaires.

Un tel projet, fondé sur le parcours étudiant et le service à l'étudiant in fine, ouvre de nombreuses perspectives complémentaires : déplacements, logement, handicap, salariat étudiant, genre et parité, usages numériques...

Annexes

Fiche 1

Évolution des effectifs d'étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes (2001-2015)



Source : MENESR-DGESIP/DGRI-Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques : Synthèse des effectifs de l'enseignement supérieur.

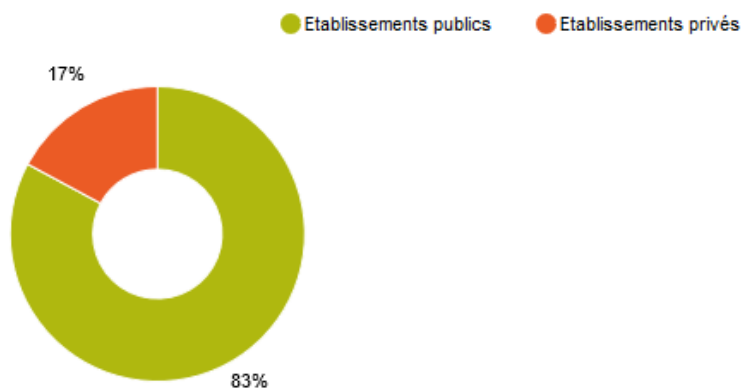
Fiche 2

Effectif d'étudiants inscrits par secteur d'établissement (2015-2016)

Etablissements publics : 267 669

Etablissements privés : 55 403

Total : 323 072



Source : MENESR-DGESIP/DGRI-Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques : Synthèse des effectifs de l'enseignement supérieur.



BIBLIOGRAPHIE

- **ANDLER Martin, DAUDET Laurent et HALBOUT Gilles** - *Etudes supérieures : rythmes subis, rythmes choisis*, Terra Nova, septembre 2019, 30 p. URL : http://tnova.fr/system/contents/files/000/001/442/original/Terra-Nova_Rapport_Rythmes-universitaires_14092017.pdf?1505299239. Consulté le 5 septembre 2019.
- **BRUNNER Anne et MAURIN Louis** - *Rapport sur les inégalités en France*, Observatoire des inégalités, juin 2019, 176 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *La réforme de l'apprentissage en 2018 : pour un pilotage régional*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, mai 2018, 70 p. URL : <https://fr.calameo.com/read/000119781907c7974e47a>. Consulté le 5 septembre 2019.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2017, 20 p. URL : <https://fr.calameo.com/read/00011978147f0ab2dec4f>. Consulté le 5 septembre 2019.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Pour une nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, septembre 2016, 37 p. URL : <https://fr.calameo.com/read/00011978150eaa59312ba>. Consulté le 5 septembre 2019.
- **DONNE Vincent et RACHIQ Chakir** - *Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information*, France Stratégie, février 2019, 74 p. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-dt2019-01-orientationprofessionnelle-07022019.pdf>. Consulté le 5 septembre 2019.
- **DONNE Vincent et RACHIQ Chakir** - *Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité*, France Stratégie, février 2019, 4 p. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2019-ns-orientation-donne-rachiq-7fevrier.pdf>. Consulté le 5 septembre 2019.
- **FABRE Jérôme et PAWLOWSKI Émilie** - *Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation*, Insee, janvier 2019, 4 p. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/3688229/ip1727.pdf>. Consulté le 5 septembre 2019.
- **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION** - *Plan étudiant : accompagner chacun vers la réussite*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, octobre 2017, 37 p. URL : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concertation/70/7/PlanEtudiantsWebDP_846707.pdf. Consulté le 5 septembre 2019.



BIBLIOGRAPHIE

- **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET REGIONS DE FRANCE** - *Pour une orientation scolaire au service de la réussite des élèves*, Ministère de l'Education nationale, mai 2019, 36 p. URL : https://cache.media.education.gouv.fr/file/06 - juin/27/4/DP-CNR_orientation-mai-2019_1131274.pdf. Consulté le 5 septembre 2019.
- **OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES** - *Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales : fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*, Commissariat général à l'Égalité des Territoires, janvier 2018, 33 p. URL : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-education_ES.pdf. Consulté le 5 septembre 2019.
- **OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE, BEDUWE Catherine, SOLAUX Georges et AL.** - *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie*, La Documentation française, 2019, 98 p.
- **OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE et CHARLES Nicolas** - *Enseignement supérieur et justice sociale : sociologie des expériences étudiantes en Europe*, La documentation française, 2015, 200 p.
- **OBSERVATOIRE PARTENARIAL LYONNAIS EN ECONOMIE (OPALE)** - *L'enseignement supérieur privé dans la métropole de Lyon : une offre en fort développement*, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, janvier 2018, 31 p.
- **SENIGOUT Emilie et FERRANTE Aline** - *Les bacheliers poursuivent majoritairement leurs études dans la région*, Insee Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2019, 4 p. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/4124511/ar_ina_78.pdf. Consulté le 5 septembre 2019.



GLOSSAIRE

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CARIF-OREF : Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation - Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

CNESCO : Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire

CPER : Contrat de Plan Etat Région

CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

COEF : Contrat d'Objectifs Emploi Formation

COMUE : Communauté d'Universités et Établissements

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

IDEX : Initiative D'Excellence

IDEFI : Initiative d'Excellence en Formations Innovantes

ISITE : Initiative Science, Innovation, Territoires, Economie

IUT : Institut Universitaire de Technologie

MENESR : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MOOC : Massive Open Online Course

NCU : Nouveau Coursus Universitaire

ONISEP : Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

PEPITE : Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert, et l'Entrepreneuriat

PIA : Programme Investissements d'Avenir

ORE (loi dite) : Orientation et Réussite des Etudiants

SPRO : Service Public Régional de l'Orientation

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

STS : Section de Technicien Supérieur

SPRO : Service Public Régional de l'Orientation

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

STS : Section de Technicien Supérieur

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience



CONTRIBUTEURS

► Nathalie MEZUREUX

Présidente de la Commission 6 " Enseignement supérieur, recherche et innovation »

► Sandrine STOJANOVIC

3^{ème} Vice-Présidente déléguée

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

Collège 1*

- BESSON-THURA Séverinne (CPME)
- CHABBAL Jean (Pôles compétitivité)
- CLEMENT Florence (Pôles compétitivité)
- DESPRET Françoise (U2P)
- MOLLARD André (CRMA)
- POTELLE Jean-Charles (UNITEX)

Collège 2*

- AGNES Jacques (FSU)
- BOLF Edith (CFDT)
- BOUVERET Lise (CGT)
- BOUVIER Bruno (CGT)
- CANET Fabrice (CGT)
- CARUANA Laurent (CFE-CGC)
- GELDHOF Nathalie (CGT)

Collège 3 et 4*

- BABOLAT Guy (SCOP-SCIC)
- BERNARD Mathias (Université Clermont)
- BOUABDALLAH Khaled (Université Lyon)
- CERNYS Rémy (Fédération chasseurs)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CARSAT)
- DUMASY Lise (Université Grenoble)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

COLLÈGE 1*

- REYNIER Frédéric (Fédération Française du bâtiment)
- VAYLET Jean (CCI Grenoble)
- VERRAX Eric (Promoteurs)

COLLÈGE 2*

- GILBERT Madeleine (CFE-CEGE)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- RAUFAST-BENBAKKAR Michelle (CFDT)
- ROUVEURE Gisèle (CGT FO)
- TOURNEUX Stéphane (CGT)

COLLÈGES 3 ET 4*

- FAUREAU Bernard (Personnalité qualifiée)
- GUIEAU Willy (Personnalité qualifiée)
- HABOUZIT Michel (Personnalité qualifiée)
- MASSAULT Christian (ABF)
- MEKKEDEN Nassim (FAGE)
- PELLA Dominique (Conf. Recherche)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- VIAL-VOIRON Victor-John (UNPI)
- ZAYET Zihar (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

ANDRIEUX Guillaume, Responsable du bureau d'aide à l'insertion professionnelle - Université Clermont Auvergne

AUDAS Valérie, Responsable de l'observatoire des formations et du devenir des étudiants - Université Clermont Auvergne

BARRETT Charlotte, Service civique à l'AFEV - Conseillère CESER

BERNARD Mathias, Président de l'Université Clermont-Auvergne - Conseiller CESER

BRUNIER Annick, Administratrice Groupe LIMAGRAIN

BOUABDALLAH Khaled, Président de l'Université de Lyon - Conseiller CESER

CAIRA Françoise, Vice-Présidente Innovation pédagogique - Université Clermont Auvergne

CHARLES Nicolas, Maître de conférences en sociologie - Université Bordeaux

CHARMETTANT Hervé, Responsable de licence - Faculté d'économie de Grenoble

CHARTRAIN Clara, Fédération des Associations étudiantes - Université Clermont Auvergne

COMMEREUC Sophie, Présidente AGERA

DEFFAUGT Claude, Ancien Président du club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc

DELATTRE Frédéric, Délégué Régional - AFEV Grand Lyon

DONZELOT Jules, AFEV Grand Lyon

DOUIS Loïc, Directeur CMGO

DUMASY Lise, Présidente de l'Université Grenoble Alpes - Conseillère CESER

FERRANTE Aline, Chef de projets - INSEE

GARRAIT-BOURRIER Anne, Vice-présidente des relations internationales - Université de Clermont Auvergne

GIROUD Philippe, Directeur du SPBS - Université Grenoble-Alpes

GUILLEMOT Nadine, Directrice ESISAR

HOMETTE Marie-Odile, Directrice VIAMECA

IZAUTE Marie, Directrice de l'UFR de psychologie Sciences Sociales et Sciences de l'éducation - Université Clermont Auvergne

JAMES Michel, Vice-président Formation permanente - Université Clermont Auvergne

LAFAY Fabien, Responsable du Pole réussite - Université Lyon 3

LAMAISON Stéphanie, Directrice des relations internationales permanente - Université de Clermont Auvergne

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

MARIAN Hélène, Responsable du Pépite PEEA - Université de Clermont Auvergne

MARION Stéphane, Maître de conférences à l'IAE – Université Lyon 3

MARTEL Alain, Administrateur – VIAMECA - Conseiller CESER

MAZZA Valérie, Directrice scientifique – Groupe LIMAGRAIN

MEKKEDEM Nassim, Vice-président en charge de la défense des droits FAGE – Conseiller CESER

ODDON Marc, Vice-président en charge de la formation continue – Université Grenoble-Alpes

OURTIES Guillaume, Vice-Président Vie étudiante - Université Clermont Auvergne

PEILLOD Claire, Directrice ESADSE

PEYRARD Françoise, Vice-Présidente de la CFVU - Université Clermont Auvergne

REITZER Virginie, Déléguée générale - Club des entreprises de l'Université Savoie

SENIGOUT Emilie, Chargée d'études - INSEE

WATEAU Théophile, Université Clermont Auvergne

ZAYET Zihar, Secrétaire Générale de la PEEP - Conseillère CESER

Déclaration des groupes

► Intervention D'Eric VERRAX, au nom du collègue 1

Monsieur le président, Madame la représentante de l'INSEE, Madame la présidente de la commission 6, mes chers collègues,

La commission avait inscrit dès le titre même de sa contribution le lien formation – emploi, thématique prégnante de notre collègue s'il en est, à l'heure où l'actualité fait état de centaines de milliers d'offres d'emploi non pourvues dans notre pays.

Après un grand nombre d'auditions et des réunions dont je tiens à souligner sous la présidence de Nathalie Mezureux la qualité des échanges, et la richesse des apports comme le rôle efficace de notre chargé d'études Tristan Desfrennes, que tous mes collègues ont salué, je souhaite prendre une minute pour en expliquer les raisons ; c'est que nous n'avons pas privilégié le circuit court. S'il a son intérêt en matière agricole, en matière de pensée et d'échanges, le circuit court c'est la porte ouverte à la pulsion, à l'ignorance, à la rivalité. Et nous avons plutôt recherché le dialogue et à documenter nos positions, comme le montre l'étude conduite avec le concours de l'INSEE.

Ceci dit, la commission a traité le sujet autour de quatre axes.

Axe 1 : Structurer une présentation globale et exhaustive de l'offre de formation au niveau régional

C'est la proposition phare du rapport : la création d'un centre régional des compétences et des métiers à partir des sites universitaires, incluant une plateforme numérique de présentation et d'aide à la décision.

Je ne vais pas reprendre les contours de cette proposition sauf pour évoquer brièvement son cheminement pour la décrypter :

- Créer un centre régional veut dire que la commission n'a pas retenu l'idée que les fiches ONISEP ou équivalentes étaient suffisantes
- Cela veut dire aussi qu'elle n'a pas retenu qu'il fallait multiplier le nombre des conseillers d'orientation
- Ni qu'un seul type d'entrée par formation ou métier était suffisant : elle a entendu y ajouter des entrées géographiques, par métiers, par compétences ou appétences
- Encore, elle a considéré que l'offre de formation dépassait évidemment le seul secteur public et qu'il fallait y inclure l'ensemble des formations supérieures qu'il n'appartenait par ailleurs pas à la Région de labelliser
- Au total la commission a finalement considéré que si l'accès à l'emploi ne pouvait être l'unique objectif des études supérieures, il en constituait le socle nécessaire
- S'agissant du centre de compétences, il a été retenu non pas la construction de bâtiments, mais un centre fonctionnel prenant appui sur les structures et moyens existants.

Compte tenu du travail réalisé en commission donc, ces deux dispositifs emportent notre adhésion ; il conviendra surtout de ne pas oublier les collectivités locales dans leur rôle de mise en œuvre concrète pour les déclinaisons locales du centre de compétences et de bien travailler les entrées par appétences dont on peut attendre beaucoup pour augmenter la carte mentale des métiers et formations disponibles pour chaque jeune.

Nous avons appris en cours de route que le conseil régional avait en parallèle mis en route des outils comparables avec une « agence de l'orientation », ce qui conforte naturellement notre approche et demandera un travail de lien et de suivi d'autant plus productif.

Je serai plus bref sur les autres axes, intervenant en dernier.

Axe 2 : Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur

En préconisant d'assurer la continuité entre le secondaire et le supérieur, et la mobilité interrégionale des étudiants la commission démontre qu'elle a pris en compte trois axes forts de notre vigilance :

- L'égalité territoriale : par un investissement sur les mobilités, compétence régionale
- La promotion sociale et l'égalité des chances : par la multiplication de rencontres avec des professionnels et des universitaires dès le lycée et le collège – la réussite de l'expérience anglaise à cet égard est plus qu'éclairante
- L'importance de l'alternance : par un déploiement significatif dans les établissements du supérieur de ces formations qui peuvent aller, rappelons-le, jusqu'au doctorat. A ce sujet, il y aurait quand même une sorte de contradiction à vouloir à la fois développer l'alternance, permettre les parcours atypiques et les reprises d'études, tout en s'insurgeant par principe contre le travail des étudiants.

Dans ce domaine, même si ce n'est pas écrit ainsi, la participation des entreprises et plus généralement du monde professionnel me paraît nécessaire.

Axe 3 : Accompagner la réussite

Les préconisations de cet axe auraient pu s'intituler « éviter l'échec » : le rapport préconise de mettre plus de moyens pour éviter le décrochage, faciliter les réorientations, reconnaître les parcours atypiques, favoriser les validations de l'expérience, s'assurer de la bonne santé des étudiants. Les auditions, notamment sur le dispositif mis en place à Grenoble, ont été à cet égard éclairantes.

Si les intentions sont louables, je serai plus réservé sur des généralisations séduisantes mais coûteuses et à l'efficacité douteuse en réalité car l'expérience montre que compte tenu des modes d'organisation, des pesanteurs, des motivations notamment, les établissements du supérieur ont souvent déjà bien du mal à assurer le cœur de leur métier. Les initiatives locales témoignent de la capacité de l'établissement concerné à se mobiliser autour de leaders porteurs de projets forts. Assurons-nous déjà d'un fonctionnement stabilisé satisfaisant avant de leur demander davantage ou d'exporter des modèles conçus ailleurs qui peuvent être d'autant plus mal reçus. C'est d'ailleurs pour cela que je ne relève que pour mémoire l'absence de préconisations pour un meilleur accès des filles à l'ensemble des métiers.

Axe 4 : Renforcer les liens enseignement supérieur / filières métiers

Cela passe par le développement de la formation tout au long de la vie, sujet essentiel mais qui demandera à être retravaillé et surtout la création d'une mission prospective pérenne associant experts et acteurs socio-économiques, dans l'objectif d'anticiper les mutations notamment de l'emploi auxquelles l'enseignement supérieur devra répondre. Ce n'est pas prévu ainsi mais y associer des jeunes, lycéens ou étudiants, pourrait alléger la pesanteur inhérente aux mondes institutionnels.

En synthèse, dans ses quatre axes, la commission a « accouché » d'au moins trois propositions qui à elle seules conduisent votre rapporteur au nom du collège 1 à valider le document présenté :

- Le centre fonctionnel des compétences et des métiers, qui peut faire beaucoup pour les jeunes, les employeurs, les territoires
- Une plate-forme numérique qui démultiplie les chances des jeunes de découvrir de nouveaux métiers, de nouvelles formations, de chances neuves de s'épanouir
- Une mission prospective rassemblant acteurs de tous horizons pour préparer les systèmes d'enseignement du supérieur aux mutations à venir.

Je vous remercie.

► Intervention d'Erick ACOLATSE, au nom de la CFE-CGC

Madame la Présidente de la Commission, Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Tout d'abord la CFE-CGC se félicite de ce travail nourri et très complet qui nous est présenté aujourd'hui. La CFE-CGC depuis quelques années a mis au cœur de sa réflexion, la réussite des étudiants, et la reprise de l'ascenseur social pour ces derniers.

L'enseignement supérieur doit offrir à chacun les conditions optimales pour permettre d'étudier et d'obtenir les meilleurs résultats possibles quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou géographique.

Encourager l'effort individuel, tout en développant des amortisseurs suffisants pour compenser les inégalités sociales voici les souhaits de la CFE CGC pour les étudiants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'orientation aussi dans l'enseignement supérieur doit être la clé de voûte du système éducatif. Bien sûr, les initiatives visant à promouvoir l'enseignement professionnel, la découverte de métiers, le développement des passerelles doivent être encouragées. Pour cela, l'Éducation Nationale doit se saisir de la question de l'insertion professionnelle et travailler avec les acteurs socio-économiques.

L'orientation en masse des jeunes vers le supérieur doit être repensée et permettre à chacun de trouver sa voie grâce à une vision réaliste.

La CFE-CGC tient à insister sur ce point déterminant qu'est l'Orientation. L'Education Nationale n'y arrivera pas seule, même si la formation des Conseillers d'Orientation est renforcée comme nous l'avons toujours demandé.

La présentation des filières et des métiers est aussi une responsabilité des branches, des professionnels et des entreprises.

Il est aussi souhaitable de mettre en place un référentiel de compétences par formation afin que chaque bachelier qui souhaite continuer ses études puisse savoir ce qui est demandé dans les filières de l'enseignement supérieur. Chaque étudiant qui s'engage dans une filière devra connaître le taux d'insertion et les métiers associés.

La CFE CGC souscrit à l'idée d'une mise à contribution des Centres de compétences et des métiers car il est indispensable de donner l'accès à une information exhaustive.

La CFE-CGC souhaite insister sur le défi, tout aussi important, qui est la prise en considération de la situation fragile des étudiants écartés de l'accès aux bourses, en raison des revenus des parents.

Les questions du logement, des conditions de restauration, et de santé... sont aussi autant de déterminants qui impactent le cursus de l'étudiant (réussite/échec).

Il est essentiel de ne laisser personne au bord de la route afin de créer une société empreinte de cohésion sociale. C'est l'avenir de notre jeunesse qui est en jeu.

Bien entendu la CFE-CGC partage le constat et les préconisations de l'avis notamment sur l'impérieuse nécessité de renforcer le système d'information et d'orientation pour faciliter les parcours

La CFE-CGC votera favorablement l'avis.

Merci de votre attention.

► Intervention de Michelle RAUFAST, au nom de la CFDT, CGT, UNSA ET CFTC

Nous tenons dans une première partie à évoquer le travail mené dans la commission 6.

Nous avons apprécié le travail dans la commission. La présidente et le bureau ont eu la volonté d'une bonne communication et d'une écoute attentive. Les expressions ont été variées, diversifiées, nous confortant dans l'idée que chaque conseiller et chaque conseillère a sa place dans les échanges et la construction collective de la contribution même s'il n'est pas expert dans le domaine.

Nous tenons à souligner tout l'intérêt que nous avons trouvé dans la méthode de travail choisie par la présidente et le bureau: plusieurs points d'étape ont jalonné nos travaux avec des rédactions partielles de la contribution.

Ce dialogue constructif et la méthode de travail ont permis la rédaction de cette contribution qui est le fruit d'une construction collective et dynamique.

La présentation de cette contribution reflète la méthode de travail de la commission: choisir et définir les axes de travail, pour chacun des axes présenter et analyser les constats et avancer des préconisations. L'articulation entre le constat, l'analyse et la préconisation est une démarche intéressante.

Après avoir évoqué les méthodes de travail suivies dans la commission 6, nous intervenons dans une deuxième partie sur le fond de la contribution.

En effet, pour nous, tout élève, toute étudiante, tout étudiant quel que soit son lieu de vie doit avoir accès à la même information en matière d'orientation sur l'ensemble du territoire. Or, nous déplorons le désengagement de l'État des structures d'information et d'orientation pour les étudiantes et étudiants comme pour les élèves. L'État ne remplissant plus, ou peu, cette mission, les régions sont contraintes de suppléer cet abandon avec le risque d'inégalités territoriales suivant son lieu de scolarité ou d'études.

Le CESER préconise de mettre en place les conditions d'un accompagnement renforcé et généralisé grâce à la création du Centre Régional des Compétences et des Métiers: orientation, réorientation et reprise d'étude. Ce centre doit être un service public et s'articuler autour des structures publiques existantes: CIO, SUIO et à venir SPRO.

Les conditions d'accompagnement renforcé et généralisé ne peuvent se faire sans la présence physique de professionnels de l'orientation, de psychologues de l'Éducation Nationale. Leur nombre doit être suffisant pour répondre aux besoins des 350 000 étudiants et étudiantes et non pas se contenter de la présence de 2 Psy-EN (moyenne par centre universitaire).

L'outil numérique proposé dans la préconisation n°1 serait une des composantes de ce centre. L'accompagnement humain étant primordial pour une orientation réussie, il est indispensable que ce centre s'incarne dans des lieux physiques sur tous les sites et antennes universitaires de la région, les SUIO et CIO devant en être les principaux lieux de déploiement.

Nous déplorons que la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 établisse un transfert de compétences des DRONISEP à la région. Ce transfert entraînera des pertes de savoirs et de savoirs faire. Il est de surcroît regrettable que la Région AURA ait choisi de se priver de moyens humains qualifiés en préférant une compensation financière de l'Etat. En

refusant le transfert des personnels des DRONISEP, la Région choisit d'ignorer les professionnels de cette structure alors même que les défis à relever afin d'atteindre l'efficacité auprès des étudiantes et étudiants sont la proximité et l'accompagnement.

L'évolution du marché du travail et les nouveaux métiers, les parcours atypiques et/ou accidentés des étudiantes, des étudiants et des salariés, l'aspiration à un autre métier et donc à une nouvelle formation donnent à la formation continue une place essentielle. Elle est transversale dans toute la contribution. Le centre régional des compétences et des métiers doit pouvoir informer et accompagner au mieux un étudiant en reprise d'étude, un salarié ou un chômeur qui veulent reprendre leurs études en formation continue. Les universités et les écoles doivent développer leur offre de formation continue et comme le dit la contribution dans des champs disciplinaires tels que les sciences humaines et sociales ce qui est peu développé jusqu'à présent. Se pose bien sûr la question du financement des études quand elles ne sont pas en alternance. Pré-occupation d'autant plus aiguë à l'aune des difficultés d'application de la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel »

Pour donner aux jeunes des familles d'Auvergne-Rhône-Alpes, quel que soit leur territoire d'origine ou leur niveau social, d'égalité d'accès au supérieur, en améliorant ses conditions d'accès, comme le recommande ce présent avis, il est essentiel que la Région mène une politique volontariste d'aide au logement des étudiantes et étudiants de la région. Il en va de même pour les transports. Pourquoi ne pas être innovant et proposer la gratuité des transports en commun, TER, bus à l'ensemble des étudiantes et étudiants de la région.

Saisir l'opportunité du prochain Contrat de Plan État Région (2021-2027) pour répondre à ces besoins de transports et de logements est indispensable. Tout comme, le précise l'avis, dans le prochain Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, un dispositif de soutien financier aux mobilités étudiantes dans la région pourrait être prévu.

A plusieurs reprises dans l'avis, le CESER fait état des difficultés rencontrées par les enfants des classes défavorisées pour accéder à l'enseignement supérieur. Nous souhaitons rappeler ici, que l'accès à l'université doit être gratuit. D'après une étude récente de l'observatoire de la vie étudiante, 46 % des étudiants et étudiantes travaillent durant leurs études. Ce chiffre inclut aussi bien ceux qui travaillent durant l'été, que ceux qui occupent un travail à temps partiel durant l'année universitaire. Le nombre d'étudiantes et étudiants qui cumulent vie universitaire et job alimentaire augmente chaque année. Cette double vie professionnelle travail salarié / travail étudiant est trop souvent à la base d'une rupture du parcours étudiant. La fatigue engendrée par la pénibilité de ces emplois (livreur, caissière, inventaires nocturnes etc..) est bien souvent la source du décrochage étudiant. L'apprentissage ne peut être la solution à la précarité financière de l'étudiant.

Bien que la contribution l'évoque, nous tenons à souligner que les étudiantes et étudiants en lycée (BTS, licences pro, diplômes divers) ne doivent pas être oubliés par les dispositions que prendra la Région. Ils doivent être aussi accompagnés dans leur parcours et avoir accès sans encombre aux services universitaires (santé, sport et culture).

Nous nous félicitons de la préconisation « Améliorer les conditions de santé des étudiants ».

Comme nous l'avons évoqué précédemment au travers des emplois étudiants, les étudiantes et les étudiants sont de plus en plus précarisés. En effet, afin de garantir le logement et l'alimentation, ils sacrifient bien souvent la prévention et les soins médicaux. Les études et donc la réussite de leur parcours dans l'enseignement supérieur sont tributaires de leur bonne santé physique et morale. Il y a donc une nécessité de centres de santé au plus près des étudiantes et étudiants qui leur permettent des examens médicaux et des soins gratuits.

Les organisations syndicales (CFDT - CGT - UNSA-CFTC) voteront cette contribution.

► Intervention de Denise MILBERGUE, Au nom de Solidaires

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers,

Si nous partageons un certain nombre de constats et de préconisations, nous souhaitons néanmoins émettre quelques réserves concernant cette contribution.

Tout d'abord, si la commission a pu disposer du temps nécessaire pour proposer une contribution dense, la communication à l'ensemble des conseillers du CESER reste tardive pour permettre à ceux-ci de l'analyser dans le détail.

Une première remarque concerne le constat fait en page 10 concernant l'augmentation du nombre d'étudiants sur la région notamment dans le secteur privé qui accueille 17 % d'étudiants. Nous regrettons que ce constat ne soit pas repris dans les préconisations, rien n'est proposé pour favoriser l'enseignement supérieur public et combattre l'exclusion sociale liée également à l'augmentation et au coût de ces formations privées.

En ce qui concerne la mobilité des néo bacheliers, la contribution souligne le « comportement différent selon la situation géographique » avec, je cite : « Des navettes quotidiennes plus fréquentes dans les zones d'emploi proches de celle de Lyon, grâce à l'offre de transport. » et « Des déménagements plus fréquents dans les zones éloignées de Lyon : on atteint par exemple 90% de déménagements à Aurillac, dans le Genevois français côté lyonnais et à Aubenas. »

Ces deux indications traduisent une organisation territoriale inégalitaire. L'aménagement du territoire oppose un grand centre et des déserts universitaires que les transports ne permettent pas de désenclaver et qui pénalisent les étudiants originaires de ces territoires.

La contribution souligne l'inégalité sociale des étudiants. Rajoutons que 50 % des étudiants sont salariés et ce statut hybride pénalise les chances de réussite.

Si le texte constate la faiblesse de l'accompagnement à la mobilité des étudiants originaires des familles défavorisées, la seule solution proposée dans les préconisations est je cite : « une action volontariste permettant d'agir sur les représentations culturelles, améliorer la connaissance des métiers, organiser un suivi au long cours et permettre d'ouvrir le champ des possibles pour ces jeunes et leurs familles » mais pas de proposition concrète sur les établissements existants ou à construire, sur les formations à envisager et surtout sur leurs coûts.

Nous relevons également dans la préconisation numéro 2 concernant la continuité entre le secondaire et le supérieur que le CESER propose une organisation universitaire qui, à notre avis, favorise le transfert aux entreprises d'éléments du service public.

Nous notons également que la situation dramatique générée par l'augmentation éhontée des frais d'inscription des étudiants étrangers n'est pas abordée, elle est lourde de sens sur la remise en cause des traditions d'accueil de notre pays, et sur le désinvestissement dans la formation des élites des pays en voie de développement.

Enfin à notre avis la « formation tout au long de la vie » généralisée doit être cadrée pour qu'elle ne conduise pas à des interruptions fréquentes d'études avant leur aboutissement, voire à l'absence de diplômes, donc à la multiplication d'emplois provisoires ou précaires.

Nous regrettons, enfin, que ce texte comporte une présentation trop élogieuse des mesures Banquer et Vidal.

En conclusion nous dirons que la préconisation phare qui est, je cite : « la création d'un Centre régional des compétences et des métiers, tête de réseau de la coordination territoriale pour l'orientation et le parcours d'études et d'insertion des étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes » est intéressante, mais l'ensemble des préconisations ne permet pas de répondre aux problèmes d'inégalités et de précarisation soulevés par ailleurs très justement dans le texte.

Compte tenu de ces réserves nous nous abstenons sur cette contribution.

► Intervention de Mathias BERNARD, au nom du Collège 3-4

Les mutations actuelles du système d'enseignement supérieur – développement des politiques de site au sein d'un nouvel espace régional, mise en œuvre de la loi Orientation et Réussite des Etudiants - imposent de mettre l'étudiant et son parcours au cœur des réflexions et de l'action des différents opérateurs. Les collèges 3 et 4 saluent l'approche adoptée par le rapport Etudier et réussir en Auvergne Rhône Alpes, qui met l'accent sur « les parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ». L'enjeu, que nous partageons, est de garantir une égalité d'accès aux études supérieures sur l'ensemble des territoires de la Région, mais aussi d'accompagner les étudiants, dans la diversité de leur profil et de leur statut, dans un parcours de réussite concernant aussi bien leurs résultats académiques que leur insertion professionnelle.

Dans cette perspective, la création, à l'échelle de l'ensemble des territoires de notre Région, d'un Centre régional des compétences et des métiers apparaît comme un outil privilégié pour assurer, de façon coordonnée et suivie, l'information, l'orientation et l'accompagnement des étudiants dans leur parcours d'étude et leur projet professionnel.

Ce Centre régional devra favoriser également la coordination des décideurs politiques, académiques et économiques au service de l'insertion professionnelle des étudiants. Elle devra veiller à garantir un égal accès à l'information et à l'accompagnement quelle que soit sa situation socio-économique ou son territoire de résidence en s'appuyant sur les acteurs de proximité (notamment la communauté éducative des lycées).

Cohérent avec les objectifs du Service Public Régional de l'Orientation, ce Centre régional devrait avoir pour mission essentielle de mettre en réseau les structures et services déjà existants tout en assurant et si nécessaire renforçant un maillage territorial.

Il permettrait de franchir une nouvelle étape dans la coopération entre les différents sites universitaires de notre Région.

Un dispositif d'évaluation devra mesurer les impacts de la mise en œuvre de cette politique.

Les collèges 3 et 4 considèrent qu'il s'agit là d'une proposition originale, offrant à la Région la possibilité de mieux jouer ses missions d'orientation, avec une réelle vision prospective et un souci de renforcer l'égalité des territoires.

Les collèges 3 et 4 partagent également les 6 préconisations issues de l'analyse très fine des nombreuses auditions et des études de cas qui ont permis d'alimenter cette contribution. Ces préconisations visent à rendre plus lisible l'ensemble des formations post-bac et des parcours possibles, à favoriser la continuité entre le secondaire et le supérieur, à accompagner les dispositifs d'aide à la réussite – notamment en cycle licence et en direction des décrocheurs – et à améliorer les conditions de santé des étudiants.

Elles s'inscrivent enfin dans la volonté de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les filières métier, en encourageant notamment l'implication des établissements d'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie.

Si les liens entre les universités et les entreprises se doivent d'être renforcés, ils doivent aussi favoriser l'accès plus égalitaire des étudiantes aux stages en entreprise inscrits dans les cursus universitaires, que cela ne soit pas le simple fait « du carnet d'adresse ».

Les collèges 3 et 4 émettent donc un avis favorable à l'ensemble des éléments contenus dans cette contribution et, sauf expression individuelle, voteront pour cette contribution.

► Intervention de Nassim MEKKEDEM, au nom du Collège 3

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Vice-Présidents du CESER,

Madame la Présidente de la Commission 6 "Enseignement Supérieur - Recherche et Innovation"

Cher conseiller - conseillère du CESER,

C'est au nom des organisations représentatives de la jeunesse (détaillé: AFEV - ANAF - CRAJEP - Jeune Chambre Economique - FAGE) que nous nous exprimons sur la contribution "Étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes: de l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région?"

Notre région Auvergne Rhône Alpes, est la deuxième région de l'ESR au niveau national, par son excellence affichée en matière de recherche et d'innovation, comme l'attestent les financements d'excellence accordés à l'ensemble des sites universitaire de notre région. Notre région est aussi la deuxième de France par son nombre d'étudiants, plus de 330 000. Ce chiffre ne cesse d'augmenter chaque année inlassablement, on parle de plus de 60 000 étudiants chaque année à l'échelle nationale, soit pour comparaison, le nombre d'étudiants du site grenoblois chaque année....

Malgré l'importance de ce sujet, lorsqu'on regarde de plus près, le nombre de contributions, d'avis, de rapports qui mettent au coeur l'étudiant et plus globalement la jeunesse, ne sont pas légion que ce soit au sein de l'instance du conseil régional, ou bien au sein de notre propre institution qu'est le CESER.

Une des priorités de l'exécutif évoquée dans le dernier Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation adopté en 2017, sur lequel notre assemblée a été sollicitée pour rendre un avis, est de faire de notre région Auvergne-Rhône-Alpes, la région de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle.

Toute la difficulté de cet objectif, réside dans la massification du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur et par la volonté de permettre une réussite à tous ces étudiants et une insertion professionnelle efficiente, en phase avec leur souhait. Il est donc capital de veiller aux équilibres territoriaux, entre grands pôles universitaires engagés dans la compétition internationale et sites de proximité.

La contribution rendue par la commission enseignement supérieur prend tout son sens pour répondre aux différentes problématiques soulevées. Elle permet, en effet, d'apporter des préconisations concrètes qui mettent en avant le souci de démocratisation de l'enseignement supérieur dans notre région, en accentuant l'information et l'accompagnement des futurs étudiants. Elle affiche aussi la volonté de garantir des parcours académiques favorisant l'épanouissement et la réussite de l'étudiant tout en lui permettant d'accéder à l'insertion professionnelle qu'il désire. Il nous semblait toutefois important de souligner que toutes les filières se valent; les filières professionnelles permettent un épanouissement pour de nombreux étudiants en répondant mieux à leurs besoins tout en proposant des parcours d'excellence qui peuvent aussi conduire au doctorat.

Nous tenions à saluer le travail réalisé par la commission 6, son chargé d'études et sa présidente, pour la qualité du rapport rendu, les échanges qui ont entouré la réalisation de la contribution ainsi que la qualité et le nombre d'auditions qui ont permis d'éclairer le travail de la commission. De plus nous tenions à saluer, le travail commun réalisé par le CESER avec l'INSEE, qui a vu naître une étude statistique ". Les bacheliers poursuivent majoritairement leurs études dans la région " et qui a fait l'objet d'une conférence de presse commune. Nous ne pouvons que féliciter cette initiative et espérer que ces expériences deviennent la règle pour d'autres travaux de ce type.

Même si, dans un souci de cohérence, un travail collaboratif entre les représentants de la commission 3 et la commission 6 a été mis en place, il aurait été intéressant d'associer sur certains temps de travail, les membres de ces 2 commissions.

Nous regrettons, cependant que tout au long du processus de réflexion et de rédaction de la



contribution, qui dure depuis un an et demi maintenant, il n'a jamais été possible de pouvoir s'entretenir directement avec le Vice-Président de la Région, en charge de ces dossiers.

Les 6 préconisations inscrites dans cette contribution, répondent réellement à l'ambition politique de la Région, tout en mettant l'accent sur la volonté de mieux informer et accompagner les étudiants dans leur accès à l'ESR, dans leurs réussites et leur insertion professionnelle.

Nous souhaitons, toutefois attirer l'attention de notre institution et de la Région, sur deux points.

La création d'un Centre régional des compétences et des métiers apparaît comme une solution intéressante et séduisante, mais celle-ci devra se faire en lien avec les objectifs d'orientation du SPRO. Il est essentiel de consulter et d'associer les nombreux acteurs de terrain, notamment associatifs, de l'orientation et de l'accompagnement du public étudiant qui oeuvrent quotidiennement à l'accès à l'enseignement supérieur et à la construction des projets professionnels. Bien souvent, ces acteurs sont porteurs d'actions innovantes et efficaces et répondent déjà aux problématiques soulevées. Nous encourageons la Région à ne pas les occulter en les associant tout en leur donnant les moyens de continuer leur travail de qualité. C'est tout l'écosystème gravitant autour des étudiants qui permet un parcours réussi.

Ce Centre régional devra également encourager la coordination des décideurs politiques, académiques et économiques au service de l'insertion professionnelle des étudiants. Il devra veiller à garantir un accès égal à l'information et à l'accompagnement quelque soit la situation socio économique ou le territoire de résidence de l'étudiant en s'appuyant sur les acteurs de proximité (notamment la communauté éducative des lycées)

Nous saluons, fortement, la préconisation qui place la santé comme un axe fort à investir pour favoriser le bien être et le bien vivre des étudiants de notre région dans l'objectif d'accroître leur réussite. Néanmoins, il aurait été intéressant d'approfondir tous les autres facteurs qui auraient permis de faire d'autres préconisations pour améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants. Facteurs qui favoriseraient un meilleur épanouissement des étudiants, élément essentiel à la réussite de leur parcours universitaire et professionnel.

Toutes ces mesures devront être réalisées en veillant à ne pas induire une discrimination directe ou indirecte, liée à la catégorie socio-professionnelle du public étudiant, ou encore liée à l'éloignement géographique de ceux-ci. Il faudra assurer un déploiement de ces actions au plus large public tout en veillant à ne pas favoriser les gros pôles universitaires au détriment des universités dites de proximité et veiller à la spécificité du tissu économique et social de chaque territoire qui compose notre région

Pour terminer, nous avons à coeur que le travail effectué pour la réalisation de cette contribution ne s'achève pas ainsi.

Nous voyons une opportunité inédite, par cette contribution, de pouvoir faire connaître notre institution auprès des publics universitaires en diffusant ce travail, en le faisant connaître et en échangeant même avec eux autour des propositions inscrites dans la contribution.

Enfin, cette contribution aborde autant d'autres sujets en lien avec le parcours étudiant et sa réussite qui nécessiteraient un travail beaucoup plus approfondi, afin d'apporter là aussi de nombreuses préconisations pour atteindre les ambitions de politique régionale en matière d'enseignement supérieur, nous ne pouvons qu'enjoindre notre institution à se saisir de ces sujets. Nous encourageons un travail collectif qui inclut les jeunes dans ces réflexions puisqu'ils sont bien en coeur des problématiques et donc les mieux placés pour y apporter des pistes de réponses.

Pour conclure, les organisations représentatives de la jeunesse émettent donc un avis favorable à l'ensemble des éléments contenus dans cette contribution et voteront pour cette contribution.

En vous remerciant.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 16 octobre 2019



146 ONT VOTÉ **POUR**

0 ONT VOTÉ **CONTRE**

2 SE SONT **ABSTENUS**

7 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam				
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		Non désigné(e)				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick				
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		DUBOSCQ Hervé	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence		X				
MARTEL Alain		X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle	X			
		BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine				
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		TOURNEUX Stéphane				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROUSSY Delphine				
SIVARDIERE Patrick	X					
VRAY Annick	X					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV	
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				X	
		BOCHARD Frédéric				X	
		DELAUME Colette				X	
		GILQUIN Jean-Pierre					
		LEYRE Michelle				X	
		PICHOT Arnaud				X	
		ROUVEURE Gisèle					
		SAMOUTH Pascal					
		SEGAULT Hélène					
		VINCIGUERRA Pio				X	
		Non désigné(e)					
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie					
		GRANDJEAN François	X				
		LAURENT Bernard	X				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X				
		CARCELES Robert	X				
		CARUANA Laurent	X				
		GALLIEN Sylvie					
		GILBERT Madeleine	X				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X				
		HAMELIN Catherine	X				
		MUSSET Sophie	X				
		MYC Michel	X				
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DIMARCO Anna	X				
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X	
		VELARD Patrick				X	
	3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice				
Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes		VIALLE Alain	X				
Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X				
GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes		LAOT Patrick	X				
Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes		AUBRY Marc	X				
Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes		GEINDRE Catherine					
Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes		AUSSEDAT Philippe	X				
Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes		CLAVERANNE Jean-Pierre	X				
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes		RAYNAUD Frédéric					
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes		BABOLAT Guy	X				
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes		PROST Michel-Louis	X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		GALLO Anaïck	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi				
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard				
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		VIAL-VOIRON Victor-John				
		Non désigné(e)	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		PROFIT Linda	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy				
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

A travers cette contribution, le CESER a souhaité replacer l'étudiant et son parcours, de l'orientation jusqu'à l'accès à l'emploi, au centre de ses réflexions.

Dans une région disposant d'une offre de formation supérieure riche et diversifiée, et d'un tissu économique dynamique, le CESER a identifié quatre axes de progrès :

- Informer et accompagner les décisions d'orientation : « Comment trouver ma formation ? »
- Accompagner vers le lieu d'études : « Comment puis-je accéder aux études supérieures ? »
- Accompagner tout au long du parcours de formation : « Comment réussir mes études et me réorienter si nécessaire ? »
- Organiser la rencontre entre les formations, les métiers, et les employeurs : « Après les études, quel métier, quel poste ? »

Pour répondre à ces enjeux, le CESER propose 7 préconisations permettant d'organiser l'accompagnement de l'étudiant à l'échelle régionale, à toutes les étapes de son parcours.

Étudiant | Enseignement supérieur | Réussite étudiante | Offre de formation | Mobilité étudiante | Orientation tout au long de la vie | Accès à l'emploi | Région Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photos : 123RF – Base régionale : Juan ROBERT

ceser.auvergnerhonealpes.fr